

Mémorandum 2014-2019  
Secteur EDD

# MILLE LIEUX DE VIE

**WantEDD**

**Politiques responsables,  
moyens acceptables**

Mémorandum du secteur des  
Écoles de Devoirs  
rédigé en vue des élections du 25 mai 2014





# TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>   | <b>5</b>  |
| <b>UN SECTEUR, SES VALEURS, SES STRUCTURES.....</b>                                  | <b>7</b>  |
| <b>1. Un peu d'histoire.....</b>   | <b>7</b>  |
| a) Les origines : mai 68 et les inégalités que l'école ne résout pas.....            | 7         |
| b) Trois vagues de création... et un tsunami plus tard ?.....                        | 7         |
| c) Émanation privée ou publique.....   | 8         |
| d) Le temps en quelques lignes.....  | 8         |
| <b>2. Le secteur EDD.....</b>  | <b>9</b>  |
| a) Préambule.....  | 9         |
| b) Le secteur des EDD en quelques chiffres.....                                      | 9         |
| c) Focus.....  | 10        |
| - Enfants accueillis.....  | 10        |
| - Une vague de création d'EDD.....   | 10        |
| - Emplois et volontariat.....  | 10        |
| - Dépenses et subsides EDD.....  | 11        |
| <b>3. Valeurs défendues et méthodes.....</b>   | <b>12</b> |
| a) Nos valeurs.....  | 12        |
| - L'égalité des chances.....   | 12        |
| - Lutte contre l'exclusion sociale et la discrimination.....                         | 12        |
| - La citoyenneté, la responsabilité, le sens critique.....                           | 12        |
| - L'autonomie, la participation et la solidarité.....                                | 13        |
| - La créativité.....   | 13        |
| b) Nos méthodes.....   | 13        |
| - L'approche globale, la mise en projet et le lien.....                              | 13        |
| - Les 4 missions des EDD.....  | 14        |
| - Les pédagogies et méthodes d'apprentissage alternatives.....                       | 14        |
| <b>4. Le secteur des EDD : ses structures.....</b>                                   | <b>15</b> |
| a) Les "EDD", toute une diversité.....   | 15        |
| - Définition.....  | 15        |
| - Une composante commune : les 4 missions.....                                       | 15        |
| - Écoles de Devoirs... Mille lieux de vie !.....                                     | 16        |
| - Au départ du soutien scolaire et du devoir... sans en faire une finalité!.....     | 16        |
| - Les équipes d'encadrement.....   | 17        |
| b) Les Coordinations régionales.....   | 17        |
| c) La Fédération Francophone des Écoles de Devoirs.....                              | 18        |
| d) Les autres acteurs du secteur.....  | 19        |
| - L'ONE - Service Écoles de Devoirs.....   | 19        |
| - Le Service de la Jeunesse de la FWB.....   | 19        |
| - L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJA)..... | 19        |
| - La Commission d'avis des EDD.....  | 20        |
| <b>10 ANS DE DÉCRET - 40 ANS DE SECTEUR : QUELQUES CONSTATS.....</b>                 | <b>21</b> |
| <b>1. Remise en contexte : le rôle des Écoles de Devoirs.....</b>                    | <b>21</b> |
| <b>2. Et pourtant... les constats par rapport aux EDD.....</b>                       | <b>22</b> |
| a) La précarité.....   | 22        |
| - Précarité et EDD.....  | 22        |
| - Notre objectif.....  | 23        |
| b) L'augmentation croissante de demande d'aide pour les enfants.....                 | 23        |
| - Les listes d'attente en EDD.....   | 23        |
| - Le surbooking de certaines EDD.....  | 24        |
| - La frustration des équipes.....  | 24        |

|  |           |
|--|-----------|
| - La création de nouveaux projets d'EDD.....   | 24        |
| - Le boom démographique et son impact sur notre secteur.....   | 25        |
| <b>c) La complexité du travail des EDD, au confluent des domaines<br/>pédagogique, social et culturel.....</b> | <b>25</b> |
| <b>d) L'accueil des enfants de 15-18 ans, sans financement structurel.....</b>                                 | <b>26</b> |
| <b>e) Le manque structurel de moyens financiers.....</b>   | <b>26</b> |
| - Activités et dépenses d'une EDD.....   | 26        |
| - Subside ONE alloué aux EDD (par PO).....   | 27        |
| - Les autres subsides sollicités par les EDD.....  | 28        |
| - Ce que nous montre l'enquête SONECOM sur le terrain.....   | 28        |
| - Ce qu'en dit l'OEJAJ.....  | 29        |
| - Conclusion et conséquences.....  | 29        |
| <b>f) Le manque de moyens humains et la précarité des postes en fonction.....</b>                              | <b>30</b> |
| - Secteur des EDD : emploi, activités et sources de financement.....   | 30        |
| <b>3. Et pourtant... les constats par rapport aux Coordinations et à la Fédération.....</b>                    | <b>32</b> |
| a) L'augmentation significative du nombre d'EDD dans la province de<br>Luxembourg.....                         | 32        |
| b) Le manque de moyens humains.....  | 32        |
| c) Le sous-financement de l'emploi.....  | 32        |
| d) Le manque de moyens structurels de fonctionnement.....  | 33        |
| <b>4. La question de l'enseignement.....</b>   | <b>33</b> |
| - EDD - témoin des inégalités.....   | 33        |
| - Nos actions pour contrer les inégalités scolaires.....   | 34        |
| <b>NOS REVENDICATIONS AU MONDE POLITIQUE</b>   |           |
| <b>« WANTEDD : POLITIQUES RESPONSABLES, MOYENS ACCEPTABLES ! ».....</b>  | <b>35</b> |
| 1. N° 1 – pour chaque EDD : 1 emploi via le Décret EDD.....  | 36        |
| 2. N° 2 – EDD : une enveloppe spécifique « 15-18 ans ».....  | 36        |
| 3. N° 3 – EDD : création d'un fonds infrastructures.....   | 37        |
| 4. N° 4 – Coordinations – Fédération : 1 emploi supplémentaire via<br>le Décret EDD.....                       | 37        |
| 5. N° 5 – Coordinations – Fédération : l'augmentation du subside<br>emploi existant.....                       | 38        |
| 6. N° 6 – Coordinations – Fédération : le financement pour une<br>6e coordination régionale.....               | 38        |
| 7. N°7 - Débat de fonds à mener : refondation de l'école.....  | 38        |
| <b>CONCLUSION .....</b>  | <b>39</b> |
| <b>Lexique.....</b>  | <b>41</b> |
| <b>Aller plus loin.....</b>  | <b>42</b> |
| 1. Contacts.....   | 42        |
| 2. Quelques Ressources.....  | 42        |

# INTRODUCTION

*"Les Écoles de Devoirs jouent un rôle essentiel et original dans l'accueil des enfants, en transition entre l'école et le milieu de vie habituel des enfants. En développant à la fois des activités de soutien scolaire et des activités d'animation des enfants, elles contribuent à leur éducation et à leur épanouissement. Elles accueillent les enfants sans discrimination, notamment ceux qui connaissent des difficultés sur le plan social, économique et/ou culturel ou face à la maîtrise imparfaite de la langue française par leurs parents."<sup>1</sup>*

Exposé des motifs – Décret relatif à la reconnaissance et au soutien des EDD, 2004.

## EDD... Mille lieux de vie

C'est souvent par cette expression que l'on présente la diversité et la complexité du secteur des Écoles de Devoirs (EDD). Et pourtant, au travers de ces "Mille lieux de vie", les EDD gardent pour même objectif de proposer à l'enfant, au jeune un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de soutien pour construire son avenir.

Afin d'accompagner les enfants et les jeunes, les EDD mettent en place quatre missions, définies par le Décret EDD. Ces missions visent à favoriser le développement intellectuel de l'enfant, notamment par l'accompagnement aux apprentissages ; le développement et l'émancipation sociale de l'enfant, notamment par un suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle ; la créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures, par des activités ludiques, d'animations, d'expression, de création et enfin, l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

Dans l'accueil d'enfants primo-arrivants ou le soutien de familles fragilisées, dans l'accompagnement des apprentissages (scolaire, citoyen, social) et le développement de projets de participation, les équipes pluridisciplinaires, composées de salariés et volontaires, révèlent une diversité de compétences et d'expériences multiples et variées. Elles développent un travail d'adaptation constante aux besoins rencontrés par le public, mais également aux contraintes environnementales très diverses des EDD.

## L'envers du décor...

Il ne faut cependant pas se voiler la face, à terme, sans moyens supplémentaires, notre secteur est voué à disparaître, alors que nos missions et notre rôle sont reconnus et considérés comme nécessaires.

La motivation est pourtant plus que présente, dans ce secteur où, la moitié des travailleurs agit de manière volontaire et où l'autre moitié travaille généralement sous des contrats précaires, y compris ceux conclus sur le long terme.

Ce n'est pas non plus une question de fréquentation. Bon nombre de nos structures sont débordées et ne savent pas répondre à la demande de leur quartier.

Quant à la professionnalisation du secteur, elle est au cœur de nos préoccupations depuis des années. En plus du parcours professionnel de chacun, des brevets d'animateur et de coordinateur en EDD sont dispensés depuis 2007. Une offre de formation continue est également mise en place chaque année pour suivre l'évolution du secteur et des situations auxquelles sont confrontées les équipes.

Aujourd'hui, l'énergie déployée et la motivation des équipes ne sont plus suffisantes et le quotidien est mis en péril par le manque de moyens, tant financiers qu'humains. Les maigres sources que nous sollicitons se tarissent, sans pour autant que nous puissions trouver d'autres pistes, d'autres leviers à actionner.

Face à ces incertitudes grandissantes, nous revendiquons des politiques responsables qui investissent réellement dans la jeunesse, par un soutien engagé aux associations et secteurs qui accompagnent les jeunes !

**Aujourd'hui, les manques au sein de notre secteur sont criants et nous crions nos revendications !**

1. Décret relatif à la reconnaissance et au soutien des Écoles de Devoirs, 2004. Version consolidée disponible sur le site de l'ONE : <http://www.one.be/index.php?id=2455>



# UN SECTEUR, SES VALEURS, SES STRUCTURES

"Au pays de Magritte, les Écoles de Devoirs ne sont pas des écoles, et on n'y fait pas que des devoirs..."

Texte introductif de l'historique sur les Écoles de Devoirs – site officiel de l'ONE <sup>2</sup>

## 1. Un peu d'histoire

Découvrir le secteur des Écoles de Devoirs (EDD), c'est d'abord se replonger dans l'histoire de notre société.

### a) Les origines : mai 68 et les inégalités que l'école ne résout pas <sup>3</sup>

Les EDD se sont développées dans la foulée de mai 1968. La publication d'un ouvrage est à l'origine de ce mouvement de création : "*Barbania : lettre à une maîtresse d'école*" <sup>4</sup> s'adressait au monde de l'enseignement en général et dénonçait les mécanismes de sélection opérés par l'école. Sa publication fait réagir et incite à créer les premières Écoles de Devoirs sur la base du constat suivant : l'école ne fait que reproduire les inégalités sociales.

### b) Trois vagues de création... et un tsunami plus tard ?

En Belgique, les EDD apparaissent d'abord à Bruxelles, au sein du quartier ghetto de Cureghem, où vivait une population ouvrière italienne (1973) et par la suite en Wallonie, dans les quartiers où l'on retrouve une population socialement et culturellement défavorisée (qu'elle soit d'origine immigrée ou non).

Une première vague de création d'EDD prend donc place en milieu urbain et dans un second temps, on constate l'émergence d'un même mouvement en milieu rural et semi-urbain. L'extension de la prise en charge des élèves de secondaire se développe lors d'une 3<sup>e</sup> phase d'évolution.

En 2013, nous avons constaté une vague de création d'Écoles de Devoirs. Un minimum de 25 projets ont vu le jour <sup>5</sup>, dont un grand nombre en régions liégeoise et luxembourgeoise. Bien qu'il soit important d'observer l'évolution de ce chiffre sur

### Origines des EDD – Extrait de la brochure Historique du Mouvement des Écoles de Devoirs, parue à la FFEDD en 2003.

"En 1967, paraît en français l'ouvrage "*Barbania : Lettre à une Maîtresse d'école*". Ce livre est écrit par huit élèves de Barbania, petit village toscan perdu au milieu des montagnes, à leur ancienne maîtresse d'école. Cette lettre, qui s'adressait en fait au monde de l'enseignement en général, dénonce les mécanismes de sélection opérés par l'école.

L'école privée de Barbania était encadrée par un religieux, Don Milani. Des enfants (12-17 ans), pour la plupart fils de paysans pauvres y étaient accueillis gratuitement. Dans cette école, ils pratiquaient le tutorat, apprenaient à utiliser des ouvrages de référence, parlaient des langues étrangères avec les visiteurs et découvraient le plaisir d'apprendre et surtout d'utiliser ce qu'ils avaient appris. Don Milani refusait d'enseigner des connaissances livresques : la première chose qu'on l'on apprenait à Barbania est que l'on n'apprenait rien qui ne soit utile.

Don Milani fustigeait les intellectuels ne connaissant de la culture que ce qu'ils avaient lu dans les livres et répétant inlassablement ces connaissances éloignées de la réalité. Il défendait la culture ouvrière et paysanne (...). Conscient que l'école n'est qu'une répétition pour les enfants issus de milieux favorisés (et oblige les enfants des classes populaires à abandonner ce qui fait leur vie à la porte de la classe), il a démontré jusqu'à sa mort que l'on pouvait enseigner autrement!"

2. Page d'accueil de la rubrique Écoles de Devoirs – EDD, site de l'ONE : [www.one.be](http://www.one.be)

3. ONE, Brochure d'accompagnement des EDD (version provisoire revue en août 2012) – Source : [www.one.be](http://www.one.be)

4. Cf. encadré ci-contre "Origines des EDD"

5. Chiffres avancés sur la base des témoignages des Coordinateurs régionaux. Cf. Constats : La création de nouveaux projets EDD, p. 24.

quelques années pour l'analyser, cette nouvelle vague nous paraît importante par rapport aux années précédentes. Depuis plusieurs années, nous avons constaté <sup>6</sup> une demande toujours plus grande par rapport à l'offre en EDD. Dès septembre, de plus en plus d'EDD se voient contraintes de constituer une liste d'attente.

### c) Émanation privée ou publique...

Les EDD étaient, et sont toujours à l'heure actuelle, soit l'émanation de personnes privées qui fondent une ASBL autour d'un projet d'École de Devoirs, soit un nouveau service offert par des acteurs privés ou publics (dans le cadre de nouveaux dispositifs mis en place par les pouvoirs publics tels que des services sociaux divers, maisons de quartiers, maisons des jeunes, A.M.O., etc.).

### Les EDD, un produit belge

*"À part en Italie où le mouvement des "dopo scola" s'est développé pendant les années 60 mais a peu à peu été absorbé par l'institution scolaire, il semble que le concept d'"École de Devoirs" soit bien propre à la Belgique.*

*À notre connaissance, à part des ateliers de soutien scolaire en Maison de jeunes dans quelques pays européens et les Activités Éducatives Périscolaires (AEPS) en France (qui sont d'initiatives publiques), rien n'est comparable au "phénomène" belge en Europe. C'est une manière propre à notre Communauté française de Belgique de répondre au danger du décrochage scolaire... Il y a de quoi tenir une certaine fierté..."*

Source : extrait de la brochure Historique du Mouvement des Écoles de Devoirs, parue à la FFEDD en 2003.

### d) Le temps en quelques lignes

- **1973** : Création de la première École de Devoirs en Belgique à Bruxelles (Cureghem).
- **1983** : Un premier dossier est constitué pour créer un créneau spécifique aux EDD. Cela n'aboutit pas.
- **1985** : La Fédération belge des Écoles de Devoirs ASBL, issue de la Coordination wallonne des Écoles de Devoirs, prend une place parmi les Organisations de Jeunesse existantes.
- **1988** : Première proposition de décret introduite.
- **1991** : Projet de circulaire de l'Exécutif de la Communauté française.
- **1995** : Proposition d'un décret pour la reconnaissance des EDD, qui pourrait inscrire le secteur des EDD dans le secteur des Maisons de Jeunes. Les élections législatives mettent ce travail en suspens. La proposition de décret n'est pas déposée.
- **1998** : La Fédération Francophone des Écoles de Devoirs est reconnue et subventionnée comme Organisation de Jeunesse par la Communauté française - catégorie Service.
- **2001** : Proposition d'un décret.
- **2002** : Une convention pré-décrétale vient soutenir les Coordinations.
- **2004** : Promulgation du décret relatif au soutien et à la reconnaissance des Écoles de Devoirs. Ce décret octroie une reconnaissance et un subside aux EDD. Il reconnaît et subsidie également cinq Coordinations régionales (Brabant Wallon, Bruxelles, Hainaut, Liège et Namur - Luxembourg). La Fédération est également reconnue et subventionnée par ce décret.
- **2007** : Première modification du Décret EDD pour clarifier certains termes et tenir davantage compte des réalités rencontrées par les EDD en milieu rural.
- **2009** : Premières revendications développées pour le secteur des EDD.
- **2013** : Seconde modification du Décret EDD afin d'en clarifier les termes, d'être plus cohérent avec le Code de Qualité de l'accueil de l'ONE et d'être plus proche du vécu des EDD.

6. Cf. Constats : Les listes d'attente en EDD, p. 23.

## 2. Le secteur EDD

### a) Préambule

Il est à noter que les données reprises dans ce document sont issues :

- des rapports, études et chiffres fournis par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse<sup>7</sup> (OEJA) et par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) ;
- d'une enquête développée par Sonecom<sup>8</sup> en vue d'obtenir une photographie du secteur des EDD, notamment concernant les emplois et les sources de financement des EDD. Ce travail de récolte de données a été commandé par la Fédération Francophone des Écoles de Devoirs pour l'année 2011 ;
- et enfin, des recueils d'informations effectués auprès des Coordinations régionales et des Écoles de Devoirs.

Une grande précision est rencontrée pour les données de 2008 à 2011, et ce, grâce au rapport de l'OEJA. Pour les années 2012 et 2013, nous n'avons pu recenser qu'une partie des données, en comparaison à la période 2008-2011, dans l'attente d'un prochain rapport de l'OEJA<sup>9</sup>.

Pour l'année 2011, l'enquête citée plus haut, commandée à Sonecom, nous donne accès à une réalité de terrain chiffrée. Les chiffres de cette enquête concernent 79,4 % des EDD de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous estimons que ce taux de participation est suffisamment représentatif pour considérer les données de cette enquête dans une analyse du secteur des EDD.

Lorsque les données sont à prendre avec nuance (manque de chiffres, échantillon insuffisant, données comparées différentes), une remarque les accompagne.

À ces données statistiques, nous ajoutons l'expérience de terrain et les témoignages que nous recueillons régulièrement. Ces recueils d'informations ont été effectués avec la plus grande objectivité possible. Une partie des paroles récoltées est issue du livre Destin d'enfants.<sup>10</sup>

Nous nous basons donc sur ces différentes sources pour présenter le secteur des Écoles de Devoirs, en ce compris ses forces et ses faiblesses, ainsi que les revendications que nous portons pour répondre toujours mieux aux missions qui nous sont confiées par décret.

### b) Le secteur des EDD en quelques chiffres

Le secteur des EDD représente (au 31/12/2012)<sup>11</sup>

- plus de 16.000 enfants accueillis chaque jour, sans compter les jeunes de 15 à 18 ans également accueillis en EDD<sup>12</sup> (sans subsides) ;
- 346 EDD reconnues par l'ONE, dont 296 EDD subsidiées ;
- 1 Fédération et 5 Coordinations régionales (Brabant wallon, Bruxelles, Hainaut, Liège et Namur-Luxembourg).

---

7. NB : pour l'année 2008-2009, il est à noter que la représentativité de l'échantillon n'est pas optimale, comme le souligne le document fourni par l'OEJA. Nous invitons donc à une prudence dans les comparaisons faites lors des lectures des données ciblées 2008-2009.

Source : OEJA, Écoles de Devoirs : exploitation des rapports d'activités 2008-2009 – analyse partielle, par Alice Pierard (stagiaire) sous la supervision de Dominique Rossion et Michel Vandekerke, 2010.

8. Sonecom : bureau d'enquêtes, d'études, sondages dans les matières sociales.

9. Rapport dont la publication est prévue en 2016.

10. Destin d'Enfants : le travail en Écoles de Devoirs, de V. Vandersmissen (texte) et C. Smets (photos), co-édité par la Boîte à Images et la Fédération des Ecoles de Devoirs, 2010.

11. Chiffres issus de la publication OEJA, Écoles de Devoirs. États des lieux des réalisations, des besoins et des enjeux : 2008-2011 FWB, par Dominique Rossion et Anne Swaluë, 2012.

12. 53 EDD développent un accueil pour cette tranche d'âge, source : OEJA, Les Écoles de Devoirs en Communauté française : enquête – mai 2012, par Dominique Delvaux et Michel Vandekerke, 2012. Cette tendance semble se confirmer encore aujourd'hui, selon l'OEJA.

## c) Focus

### Enfants accueillis

---

- près d'1 enfant sur 40, scolarisé en Fédération Wallonie-Bruxelles, inscrit dans une EDD ;
- les enfants accueillis sont principalement d'origine étrangère (primo-arrivants ou non) ;
- 60 % des enfants accueillis en EDD sont issus de milieux précarisés<sup>13</sup> ;
- des listes d'attente dans 2/3 des EDD.
  - ↳ et dans 100 % d'entre elles à Bruxelles, Liège et Namur.

### Une vague de création d'EDD

---

- 42 projets accompagnés<sup>14</sup> en 2013 par les Coordinations ;
- 25 projets aboutis en 2013 (non encore reconnus par l'ONE<sup>15</sup>).

### Emplois et volontariat

---

#### 1. Des personnes :

##### - En EDD

- ↳ plus de 2.500 animateurs-trices travaillant en EDD<sup>16</sup> pour l'année 2009-2010 ;
- ↳ 48 % de volontaires dans les équipes d'animation et de coordination.

##### - Dans les Coordinations régionales

- ↳ 10 employé(e)s ;
- ↳ 8 équivalents temps-plein, dont :
  - coordinateur(trice) : 1 temps-plein par Coordination (via Décret EDD) ;
  - animateur(trice) ou chargé(e) de projets : 1 mi-temps pour le Bw, 1 temps-plein pour Bruxelles, 2 mi-temps pour Liège et 0 pour Namur-Luxembourg (via Aides à l'emploi) .

##### - À la Fédération francophone

- ↳ 6 employé(e)s ;
- ↳ 5 équivalents temps-plein, dont :
  - coordinateur/trice : 1 temps-plein (via Décret OJ<sup>17</sup>) ;
  - détaché(e) pédagogique : 1 temps-plein (via Décret OJ) ;
  - animatrices-formatrices : 1 temps-plein, 1 mi-temps (via Aides à l'emploi) ;
  - animatrice polyvalente : 1 mi-temps (via Décret EDD) ;
  - secrétaire de direction : 1 mi-temps (via Aides à l'emploi) ;
  - chargé(e) de communication : 1 mi-temps (via Aides à l'emploi).

---

13. Chiffre issu de la publication OEJAJ, Les Écoles de Devoirs en Communauté française : enquête – mai 2012, par Dominique Delvaux et Michel Vandekerke, 2012. Cette tendance semble se confirmer encore aujourd'hui, selon l'OEJAJ.

14. L'accompagnement varie d'une information simple jusqu'à l'accompagnement du projet.

15. Processus en cours pour certains et non pour d'autres (faute de disponibilité administrative, d'impact du subside lié à la reconnaissance, etc.).

16. 2.588 animateurs-trices travaillant en EDD pour l'année 2009-2010. Source : OEJAJ, Les Écoles de Devoirs en Communauté française : enquête – mai 2012, par Dominique Delvaux et Michel Vandekerke, 2012. Cette tendance semble se confirmer encore aujourd'hui, selon l'OEJAJ.

17. Décret fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, version coordonnée du 26 mars 2009, Source : [www.coj.be](http://www.coj.be) (site de la Confédération des Organisations de Jeunesse pluralistes et indépendantes - COJ)

## 2. des rémunérations

### - Décret EDD : 5,5 ETP

- ↳ 0 emploi en EDD subsidié via le décret ;
- ↳ 1 emploi temps-plein (animateur-coordonateur) subsidié par Coordination ;
- ↳ 1 emploi mi-temps animateur subsidié pour la FFEDD.

### - Aides à l'emploi

- ↳ 55,4 % des équivalents temps-plein dans le secteur EDD sont rémunérés via des aides à l'emploi (rémunération partielle ou totale via des aides à l'emploi) ;
- ↳ quasiment 3 EDD sur 4 concernées par les aides à l'emploi (78 % des structures) ;
- ↳ Coordinations : 5 emplois subsidiés par des aides à l'emploi (APE, ACS ou Maribel social) ;
- ↳ FFEDD : 4 emplois subsidiés par des aides à l'emploi (APE).

### - Reconnaissance OJ pour la FFEDD - Décret emploi

- ↳ 1 Coordinatrice/teur FFEDD ;
- ↳ 1 détaché(e) pédagogique ;
- ↳ Subventions complémentaires pour le surplus APE.

## 3. des Pouvoirs Organisateur (PO)

- 82,8% de PO associatifs sans lien avec les pouvoirs publics ;
- 13,8% de PO communaux ou ASBL communales ;
- 3,4% de PO CPAS ou ASBL liées au CPAS.

## Dépenses et subside EDD

### - des dépenses par an et par EDD (2011)

- ↳ moyennes : 66.014 euros ;
- ↳ médianes : 30.785 euros.

### - un subside par an et par EDD (2012)

- ↳ moyen de 5.413 euros (5.422 en 2011) ;
- ↳ médian de 4.380 euros (4.420 en 2011).

# 3. Valeurs défendues et méthodes

## a) Nos valeurs

Les valeurs prônées par l'ensemble du secteur des Écoles de Devoirs sont multiples. En constante adaptation aux besoins et problématiques rencontrés sur le terrain, les EDD œuvrent à défendre les valeurs suivantes.

### L'égalité des résultats

Riches, pauvres, Belges, immigrés,... Tous, nous avons les mêmes droits et devrions avoir les mêmes chances de réussites scolaire, sociale et économique.

Dans ce domaine, le secteur des EDD souhaite défendre notamment l'égalité des résultats, par la mise en place de moyens adaptés pour soutenir l'apprentissage de chacun des jeunes.

### La lutte contre l'exclusion sociale et la discrimination

En offrant à tous les jeunes la possibilité de découvrir le monde, de sortir de leur maison, de leur quartier, etc. En leur apprenant à vivre ensemble, sans préjugés, sans discrimination, en acceptant les valeurs culturelles, religieuses et idéologiques de chacun.

Le Décret EDD souligne la priorité pour le secteur de s'adresser aux enfants rencontrant des difficultés scolaires, sociales, économiques et/ou culturelles ou face à la maîtrise imparfaite de la langue française par leurs parents. Les EDD doivent par ailleurs veiller à être accessibles à tous, dans une démarche de mixité sociale.

### La citoyenneté, la responsabilité, le sens critique

Les Écoles de Devoirs invitent les enfants qu'elles accueillent à devenir de futurs citoyens responsables, actifs, capables de poser un regard critique sur le monde qui les entoure et d'en comprendre le fonctionnement. Les missions qu'elles développent permettent d'accompagner les enfants dans cette démarche.

En cela, le secteur des EDD s'ancre également dans le mouvement de l'éducation permanente. Cela est perceptible notamment via les méthodes mises en place au sein du secteur (prônant la participation active, l'alternative par le jeu, etc.), différentes de celles employées dans l'enseignement formel.

Cette appartenance est également institutionnalisée et développée par la reconnaissance de la Fédération des Écoles de Devoirs comme Organisation de Jeunesse (OJ) et sa participation au sein du secteur OJ (le pendant jeunesse du mouvement de l'éducation permanente). Cet ancrage constitue une des spécificités du secteur des EDD.

### Pourquoi parler d' "égalité de résultats" ?

*L'égalité des chances propose un traitement similaire de chacun, et se traduit souvent par la proposition d'une même méthode, de mêmes objectifs et de mêmes moyens donnés au sein de l'établissement scolaire. Et ce, à chaque enfant, sans discrimination liée à son origine, son milieu de vie, ses forces et ses faiblesses, etc.*

*La limite principale de cette égalité des chances, dans son application concrète, est, selon nous, que les différences qui existent entre les enfants ne sont pas prises en compte. En effet, une fois sortis de l'établissement scolaire, ils n'ont pas tous les mêmes moyens pour poursuivre, à la maison, la démarche proposée par l'école et entamée pendant la journée.*

*L'égalité de résultats vise donc, au contraire, à s'adapter aux situations différentes des jeunes pour atteindre un résultat similaire. Cela signifie que l'on tente de répondre aux besoins différents en termes de moyens à mettre en place pour chaque jeune. Cela concerne tant un soutien à l'apprentissage qu'un accompagnement du projet de vie de manière plus globale.*

*L'égalité de résultats nous semble à la portée de tous, pour autant que l'on en donne les moyens à chacun, alors que l'égalité des chances est un idéal à viser mais ne restera qu'une aberration, si l'on ne cible pas les moyens manquants dans certaines situations...*

## L'autonomie, la participation et la solidarité

Le secteur défend les valeurs d'autonomie et de participation :

- tant au niveau des apprentissages (au sein des méthodes mises en place pour accompagner le jeune dans son parcours scolaire et de formation : participation active, apprentissage par les pairs, etc.) ;
- que dans les domaines touchant à la vie de tous les jours (vie en groupe, etc.).

## La créativité

Enfin, l'un des chevaux de bataille du secteur des EDD est la défense de la créativité des jeunes mais également celle des animateurs (de nombreuses activités sont mises en place dans ce cadre), ainsi que la défense de la notion de temps libre - ce temps pendant lequel s'ennuyer devient primordial et un vecteur de réalisation.

## **b) Nos méthodes**

### L'approche globale, la mise en projet et le lien

La définition décrétale des 4 missions des Écoles de Devoirs<sup>18</sup> ouvre à une **approche globale** de l'enfant, du jeune et de son épanouissement. Le souhait des acteurs du secteur (de la Fédération au volontaire en EDD, en passant par les partenaires tel que l'ONE), est de replacer le jeune au centre (notamment des processus d'apprentissage au sens large - scolaire, citoyen, social, etc.-).

Le secteur des EDD est encore trop souvent assimilé à un simple organisme de rattrapage scolaire alors qu'un travail remarquable et indispensable est réalisé par les structures d'accueil si particulières.

L'approche globale du jeune est primordiale, spécifiquement auprès des enfants et des jeunes issus de milieux précarisés, qui constituent le public principal des EDD. En effet, les milieux dans lesquels ils évoluent ne leur offrent pas les mêmes moyens que ceux dont disposent d'autres jeunes pour développer leur esprit critique, leur créativité, l'ouverture à la culture. Ces limites, environnementales plus que personnelles, si nous n'aidons pas les jeunes à les dépasser, les empêcheront de réaliser les possibles qui sommeillent en eux.

Nous visons donc, par l'approche globale, à aider le jeune à se réaliser pleinement, afin qu'il soit acteur de sa vie et de notre société. De manière générale, pour tout enfant, l'approche uniquement scolaire ne constitue pas la solution.

Dans le concret, cette approche globale passe par la proposition de projets et de **mise en projet** de chaque jeune, acteur de sa vie.

Par ailleurs, le travail des EDD est également celui du lien. De dimensions familiales et ancrées dans le

#### **Parole d'une coordinatrice régionale :**

*" [une] difficulté du secteur, c'est de garder son projet fondateur et d'intégrer les différents dispositifs d'aide et de reconnaissance sans pervertir la philosophie de départ. Ce qui peut créer de très fortes tensions et pose la question en ces termes : jusqu'où je réponds aux exigences de l'école, des parents, des pouvoirs subsidiant, alors que l'idée, c'est de mettre l'enfant au centre ? "*

#### **Parole d'une ancienne coordinatrice :**

*" L'École de Devoirs, c'est un lieu où les parents sont valorisés parce qu'on peut leur faire part des progrès de leurs enfants. "*

*Parole d'une maman : " C'est bien d'avoir un avis extérieur, d'avoir une personne de l'extérieur. C'est quand même important, on voit des choses, mais il y en a d'autres qui nous échappent. "*

#### **Parole d'une animatrice :**

*" Les parents sont considérés comme des partenaires. On explique ce que les enfants savent faire, les difficultés. S'ils ont des difficultés, on les accompagne, par exemple au centre PMS, parce que les parents sont perdus par les termes employés. Beaucoup de parents [d'enfants qui côtoient cette EDD] sont illettrés. "*

#### **Parole d'une animatrice :**

*" On joue parfois le rôle de traducteurs avec les instituteurs. "*

18. Cf. Les 4 missions des EDD, p. 14.

quotidien du jeune, les EDD permettent de tisser des liens personnels avec le jeune mais aussi avec sa famille et les acteurs scolaires et sociaux qui entrent dans sa vie. Bien entendu, la philosophie du secteur est d'accompagner, sans jamais pour autant se substituer (ni au rôle des parents, ni à celui des professeurs ou des assistants sociaux, par exemple).

### Les 4 missions des EDD

Les quatre missions des EDD sont définies par le Décret EDD (de 2004, modifié en 2007 et 2013). Elles sont mises en place dans les EDD de manière diversifiée et sont toujours en réflexion :

- Le **développement intellectuel** de l'enfant, notamment par l'accompagnement aux apprentissages, à sa scolarité et par l'aide aux devoirs et travaux à domicile ;
- Le **développement et l'émancipation sociale** de l'enfant, notamment par un suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle ;
- La **créativité** de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions, par des activités ludiques, d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- L'apprentissage de la **citoyenneté** et de la **participation**.

### Les pédagogies et méthodes d'apprentissage alternatives

Dans une "perspective d'égalité de résultats", et sans encourager l'externalisation de la remédiation scolaire, les méthodes pédagogiques se sont déployées au sein du secteur des EDD. En 2011, la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente se penchait sur le rôle des EDD au sein des processus d'accrochage scolaire à travers l'étude " Les Écoles de Devoirs : au-delà du soutien scolaire " et mettait notamment en évidence cette spécificité du secteur par rapport aux autres lieux d'accueil des enfants durant leur temps libre. Les divers types d'apprentissage (le jeu, les ateliers artistiques, etc.) sont en effet, pour nous, autant de manières de (re)donner le goût d'apprendre et de lutter contre l'échec scolaire.

La créativité, des animateurs et des différents acteurs du secteur, et l'échange des pratiques sont, dans ce cadre, primordiaux pour diversifier les approches d'apprentissage. Appréhender les valeurs en cuisinant, en réaménageant les locaux ; découvrir la culture de la peinture par l'expérience et le partage ne sont que quelques exemples de ce qui se vit au sein des EDD.

#### **Parole d'une animatrice :**

" On ne veut pas créer une école parallèle. On veut apprendre en s'amusant. On ne recommence pas [après 16h] comme à l'école. "

**Parole d'une coordinatrice :** " Une autre différence, c'est le tutoiement. L'aspect parfois négatif peut être que l'enfant nous considère plus comme un copain et donc on peut avoir des problèmes d'autorité. Mais d'autre part, cela peut aussi débloquer. On développe d'autres liens, plus affectifs. Ce lien privilégié permet avec l'enfant, pas plus vite mais autrement. "

#### **Expérience d'une animatrice :**

" Une maman voulait absolument que son fils travaille les tables de multiplication ! Après une journée d'école, l'enfant n'arrivait plus à se concentrer sur des devoirs. " Alors, on a sorti un jeu " qui lui a permis de se détendre et d'apprendre en s'amusant... les tables de multiplications.

#### **Parole d'un animateur :**

" C'est fatiguant pour eux, ils n'ont pas le temps pour eux, parfois pas l'énergie. C'est bien quelques fois d'avoir un peu de temps pour ne rien faire. C'est très important pour eux qu'ils soient entre eux pour faire ce dont ils ont envie. "

#### **Parole d'un coordinateur régional :**

" La créativité vient de l'ennui et du fait qu'on s'approprie et que l'on découvre son environnement. C'est important que les enfants aient du temps pour ne rien faire... Cela développe leur imaginaire, leur créativité. "

## 4. Le secteur des EDD : ses structures

Le décret relatif à la reconnaissance et au soutien des EDD reconnaît différents acteurs ayant un rôle important à jouer au sein du secteur des EDD.

On y retrouve les EDD qui effectuent un travail de terrain conséquent, en accueillant quotidiennement quelques 16.000 jeunes.

Pour les soutenir, les défendre et les représenter, des Coordinations régionales et la Fédération francophone ont vu le jour.

Aux côtés des EDD, des Coordinations régionales et de la Fédération francophone, le décret reconnaît d'autres acteurs tels que l'ONE, le service de la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse et enfin la Commission d'avis des EDD.

*"Ensemble, ces différentes structures développent un travail pédagogique, éducatif et culturel de soutien et d'accompagnement à la scolarité ainsi qu'un travail de formation citoyenne des enfants : ces dimensions conjointes et complémentaires sont toutes deux nécessaires à la reconnaissance comme Écoles de Devoirs."<sup>19</sup>*

Sur le terrain, les EDD établissent également des partenariats avec d'autres associations, services communaux, provinciaux, etc.

### a) Les "EDD", toute une diversité

#### Définition

Une EDD est avant tout un lieu de vie, d'accueil, d'écoute, de soutien et de convivialité où l'avenir se construit. En partenariat avec les parents, les écoles et les nombreux acteurs de l'éducation, l'École de Devoirs offre, aux enfants qu'elle accueille, un cadre de vie favorable à l'épanouissement de futurs citoyens actifs et responsables, capables de poser un regard critique sur le monde qui les entoure.

#### Une composante commune : les 4 missions

Pour rappel, les EDD ont pour mission de favoriser le développement intellectuel, l'émancipation sociale et la créativité de l'enfant ainsi que l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

Ces quatre missions sont développées de manière transversale et de façon très diversifiée. Quelques exemples d'activités proposées sont :

- Des ateliers pour "apprendre à apprendre" :
  - ↳ Communiquer à l'enfant le goût et l'envie d'apprendre ;
  - ↳ Proposer au jeune une variété d'outils lui permettant d'être autonome, acteur de ses apprentissages ;
  - ↳ Apprendre à l'enfant à gérer son temps, à s'organiser, afin de pouvoir équilibrer les moments de travail et de plaisir.
- Des activités culturelles, ludiques, sportives, citoyennes...
  - ↳ Ateliers de lecture, d'écriture, d'expression orale, corporelle ou artistique ;
  - ↳ Jeux et activités sportives en équipes, pour apprendre aux enfants le " vivre ensemble " ;
  - ↳ Sorties culturelles ;
  - ↳ Participation active à la vie de quartier.
- Des moments de temps libres pour permettre à l'enfant de se ressourcer, de s'amuser, de se détendre mais aussi de ne rien faire, de s'ennuyer, de se construire, etc.

*Une École de Devoirs (EDD) est, au sens du Décret EDD, "une structure d'accueil des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans, indépendante des établissements scolaires et participant à la vie d'une commune, d'un village, d'un quartier ou d'un hameau, qui développe, en dehors des heures scolaires, sur la base d'un projet pédagogique et d'un plan d'action, et avec le soutien d'une équipe d'animation qualifiée, un travail pédagogique, éducatif et culturel de soutien et d'accompagnement, à la scolarité et à la formation citoyenne."*

19. ONE, Brochure d'accompagnement des EDD (version provisoire revue en août 2012) - Source : [www.one.be](http://www.one.be)

## Écoles de Devoirs... Mille lieux de vie !

C'est souvent par cette expression que l'on présente la complexité du secteur des EDD. Une multitude de richesses et de scintillements composent ce secteur dont l'espoir est de proposer davantage d'égalité aux jeunes d'aujourd'hui.

De l'accueil d'enfants primo-arrivants au soutien et à l'accompagnement de familles fragilisées, les animateurs, coordinateurs et volontaires en EDD développent un travail très varié, en adaptation constante, non seulement, aux besoins rencontrés par son public mais également en fonction des contraintes environnementales très diverses des EDD. Bien souvent, le travail en EDD se situe au confluent des domaines pédagogique, social et culturel.

Cette richesse de compétences et d'expériences complexifie un secteur aux projets multiples. Toutefois, l'objectif des EDD reste identique : proposer à l'enfant et au jeune un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement, de soutien pour construire son avenir.

### Au départ du soutien scolaire et du devoir... sans en faire une finalité!

Il est important de souligner que dès le départ, dans les années '70, le projet des Écoles de Devoirs vise à établir l'égalité sociale entre les enfants scolarisés, dont les origines et les modes de vie peuvent présenter une grande diversité. Cette diversité représente une richesse, pour peu qu'elle entre dans une dynamique adaptée, ouverte aux différences et aux réalités des enfants, y compris après l'école.

Une méconnaissance de la langue, des difficultés d'apprentissage, des charges accaparantes sont autant de raisons qui laissent des enfants sans soutien familial face à l'école. Comment leur permettre de bénéficier de l'accompagnement nécessaire à leur scolarité, afin qu'ils s'inscrivent malgré tout dans une spirale de la réussite?

Par ailleurs, l'"égalité des résultats", mise en avant par le décret et défendue par notre secteur, pourrait injustement donner l'impression que le travail des EDD se résume à "faire réussir" l'enfant à l'école.

Si le soutien scolaire fait partie des missions fondamentales des EDD, elles visent, de manière plus générale, l'autonomie du jeune et l'apprentissage de la citoyenneté pour l'accompagner et lui permettre de devenir un jeune puis un adulte responsable, actif, critique et solidaire : un "CRACS".

#### Parole d'une jeune de 13 ans :

" C'est un endroit qui t'aide à comprendre, à résoudre tes difficultés pour mieux suivre tes études. "

Parole d'une ancienne jeune : " Ca a été important dans ma vie, une très grosse aide parce que c'est arrivé à un moment de ma vie où j'en avais besoin. [...] On a réussi tout un travail. Je sais bien que ma petite sœur, en venant ici, va avoir la même chance que moi. "

"L'action des Écoles de Devoirs trouve son origine et sa spécificité dans le soutien scolaire, ce qui explique leur appellation historique (...). Les Écoles de Devoirs prennent également en compte l'ensemble des attentes et des besoins des enfants : tout en apportant un soutien scolaire essentiel dans une perspective d'égalité de résultats, elles contribuent au développement global des enfants et à leur bien-être par les activités diversifiées (artistiques, ludiques, culturelles ou sportives) qu'elles proposent.<sup>20</sup>"  
[exposé des motifs – Décret EDD 2004]

#### Parole d'une coordinatrice :

" Le dialogue est essentiel. On essaie de leur apprendre la communication verbale, pas celle des poings. On apprend à vivre tous ensemble avec 18 nationalités différentes. "

#### Parole d'un animateur :

" On est là pour accompagner l'enfant à apprendre, à réfléchir, à essayer. Et puis, s'il n'y arrive pas, il peut aller trouver quelqu'un et dire " J'ai essayé, je n'y arrive pas ". On travaille à désamorcer le sentiment d'échec, à montrer qu'il n'y a pas de honte à aller trouver quelqu'un et lui demander une explication. C'est aussi un travail sur l'image d'eux-mêmes, leur perception d'eux-mêmes et sur celle des autres. "

#### Parole d'un coordinateur :

" Notre but, c'est la prévention. Tant qu'ils sont ici, ils ne sont pas dans la rue, parce qu'ils ont des grands frères avec parfois un lourd passé. En 17 ans d'existence, tous les grands jeunes sont passés par ici, c'est-à-dire des milliers. "

20. Exposés des motifs du Décret EDD, 2004.

Par ailleurs, le secteur des EDD ne souhaite pas remplacer l'école dans l'une de ces missions. En effet, comme l'Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (UFAPEC <sup>21</sup>) le rappelle <sup>22</sup>, "La remédiation scolaire fait intrinsèquement partie du rôle de l'école ; les décrets " École de la réussite " (1995) et " Missions " (1997) tendent à amener chaque enfant à la réussite. En effet, un des objectifs généraux de l'enseignement fondamental et secondaire est d' " amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle " <sup>23</sup>.

Les EDD sont donc des partenaires de l'école et non pas un de ses substituts.

## Les équipes d'encadrement

Les animateurs et coordinateurs en EDD présentent une foule de profils différents (tant en terme de formation que de compétences et de qualités). Cette multitude de profils représente autant de personnes motivées par le rôle à jouer auprès des jeunes. Cela représente également des centaines d'équipes qui veulent remettre le jeune au centre, lui proposer une mise en projet, lui offrir leur temps ou partager avec lui leur motivation professionnelle à construire avec lui son avenir.

Le secteur des Écoles de Devoirs compte plus de 2.500 animateurs et autant de coordinateurs qu'on dénombre d'EDD (environ 400).

48 % des animateurs sont volontaires. Cette forte proportion influence le secteur, tant en termes de richesses (méthodes et idées multiples, créativité accrue par les différents profils des animateurs, flexibilité horaire, etc.) qu'en points d'attention à porter (gestion d'équipes lourde, travail administratif alourdi par le nombre de statuts différents et le type de règles qui y sont liées, etc.).

## **b) Les Coordinations régionales**

Il existe actuellement cinq Coordinations régionales : Brabant wallon, Bruxelles, Hainaut, Liège et Namur-Luxembourg (qui a la particularité de couvrir deux provinces).

*Le rôle de ces Coordinations est primordial. Acteurs de seconde ligne faisant le lien entre le terrain (les EDD) et la FFEDD, elles sont des lieux d'accueil, de prise de recul et d'outillage très important pour les différents intervenants en EDD (coordinateurs et animateurs, salariés ou volontaires). Elles assurent un soutien, un accompagnement, diffusent de l'information, représentent leurs affiliés et proposent des formations aux EDD de leur province.*

## **Modifications du Décret EDD - mai 2013**

*"La première mission des Écoles de Devoirs est légèrement modifiée et devient : Le développement intellectuel de l'enfant, notamment par l'accompagnement aux apprentissages, à sa scolarité et par l'aide aux devoirs et travaux à domicile ;"*

*La notion d'accompagnement est donc mise en avant et celle d'aide aux devoirs est clairement exprimée. Il s'agit ici de ne pas faire porter aux EDD la responsabilité de la remédiation, mais de valoriser leur rôle d'accompagnement et de soutien aux enfants dans leur parcours scolaire, qui s'inscrit parmi les divers processus pouvant être mis en place.*

*"La pluridisciplinarité traverse (...) pratiquement la totalité des réponses. Cet aspect apparaît comme fortement valorisé par les EDD. Les formations de base les plus souvent citées sont en lien avec le domaine psychopédagogique : enseignants, éducateurs, logopèdes, psychologues, etc.*

*Quant aux statuts des animateurs, aux côtés des salariés et des volontaires, on trouve aussi dans une série d'EDD des stagiaires et des jeunes demandeurs d'emploi!"*  
[Pluridisciplinarité des équipes]. <sup>24</sup>

### **Parole d'une coordinatrice :**

*" Il faut gérer la motivation des bénévoles."*

### **Parole d'une coordinatrice :**

*" Les bénévoles viennent, font leur travail mais c'est difficile de les impliquer."*

### **Parole d'une coordinatrice :**

*" Une grande partie du travail consiste à garder les bénévoles et les stagiaires.", nous confie cette coordinatrice, unique salariée à mi-temps qui travaille avec environ 10 bénévoles et 15 stagiaires par an. Même si cela représente une aide, cela demande aussi du travail d'accueillir, d'informer, de suivre, d'évaluer et de remplir les documents de stage.*

21. [www.ufapec.be](http://www.ufapec.be)

22. Etude UFAPEC, La remédiation, oui mais pas n'importe comment, par Anne Floor, 2010.

23. Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 24/07/1997, art 6.

24. Source : OEJA, Écoles de Devoirs : exploitation des rapports d'activités 2008-2009 – analyse partielle, par Alice Pierard (stagiaire) sous la supervision de Dominique Rossion et Michel Vandekerke, 2010.

Une Coordination régionale a, notamment, pour missions :

- l'accompagnement et le soutien des Écoles de Devoirs ;
- l'aide aux EDD pour correspondre aux prescrits légaux ;
- le développement d'une offre de formations continues à destination des animateurs et coordinateurs en EDD (salariés et volontaires) ;
- la création d'outils pédagogiques, en collaboration avec la FFEDD, à destination des animateurs et coordinateurs en EDD afin de les aider dans leur quotidien;
- la mise en place d'un programme de formations continues en collaboration étroite avec la FFEDD;
- de porter, auprès des EDD, des réflexions autour de la créativité, de l'accès à la culture, à la citoyenneté et à la participation ;
- un rôle d'information et de représentation des EDD au sein de leur ressort territorial;
- respecter et défendre en son sein les Droits de l'Homme et les Droits de l'Enfant.

### **c) La Fédération Francophone des Écoles de Devoirs**

La Fédération Francophone des Écoles de Devoirs (FFEDD) travaille en étroite collaboration avec les Coordinations régionales. Son champ d'action couvre toute la Wallonie et la région de Bruxelles – Capitale.

Elle a pour mission de soutenir et défendre le secteur des Écoles de Devoirs, dans son combat contre les inégalités sociales engendrées par le système scolaire actuel.

ASBL reconnue et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, via les décrets Organisation de Jeunesse (Décret OJ) depuis 1998 et Écoles de Devoirs (Décret EDD) depuis janvier 2004, elle œuvre également à outiller les EDD pour accompagner les jeunes accueillis à devenir de futurs citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires et développe des actions concrètes permettant aux jeunes d'être acteurs et non uniquement consommateurs.

Plus précisément, la Fédération Francophone des Écoles de Devoirs a pour mission de développer toute activité de soutien au secteur des Écoles de Devoirs, notamment :

- représenter, soutenir, défendre et valoriser le secteur ;
- interpellier les pouvoirs politiques ;
- accroître la visibilité du secteur ;
- œuvrer à la modification des textes pour une meilleure cohérence avec les besoins du terrain ;
- professionnaliser le secteur, notamment par la mise en place de formations initiales d'animateur et de coordinateur (brevets) et de formations continues ;
- susciter des espaces de réflexions et de paroles, tout en développant une philosophie commune aux Écoles de Devoirs ;
- respecter et défendre en son sein les Droits de l'Homme et les Droits de l'Enfant.

La Fédération œuvre donc à la défense du secteur et à l'interpellation des pouvoirs politiques en vue d'une meilleure reconnaissance et d'une valorisation d'environ 400 Écoles de Devoirs. Elle travaille, pour ce faire, en étroite collaboration avec les Coordinations régionales.

## d) Les autres acteurs du secteur

### L'ONE - Service Écoles de Devoirs

L'Office de la Naissance et de l'Enfance est l'organisme de référence de la Communauté française concernant toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques liées, à la protection de la mère, au soutien à la parentalité et à l'accueil de l'enfant.

Via le service Écoles de Devoirs, l'ONE remplit les missions suivantes :

- traitement et suivi administratif des dossiers de demande de reconnaissance et de subventionnement ;
- attribution de la reconnaissance et octroi des subsides sur la base du décret relatif à la reconnaissance et au soutien des Écoles de Devoirs et de ses arrêtés d'application ;
- octroi des assimilations aux brevets d'animateur et de coordinateur en EDD ;
- accompagnement et contrôle<sup>25</sup> des EDD ;
- soutien à la Commission d'avis, notamment dans la préparation des dossiers et le secrétariat.

### Le Service de la Jeunesse de la FWB

Au sein du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Service de la Jeunesse fait partie du Service Général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente, un des cinq secteurs de la Direction Générale de la Culture. Ce service est chargé de mettre en œuvre la politique de jeunesse de la Communauté française dont le but principal est de favoriser la participation individuelle et collective des jeunes par l'apprentissage d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire.

Par rapport au secteur des Écoles de Devoirs, il exerce les rôles suivants :

- Reconnaissance et subventionnement des Coordinations régionales et de la Fédération francophone des EDD ;
- Reconnaissance des organismes de formation habilités à organiser la formation d'animateur et de coordinateur ;
- Octroi des brevets et traitement des équivalences à ceux-ci.

### L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJA)

L'OEJA a principalement pour missions de

- dresser un inventaire permanent :
  - ↪ des politiques et données sociales en matière d'enfance, de jeunesse et d'aide à la jeunesse ;
  - ↪ des institutions et associations compétentes dans les matières de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, de leur utilisation et de leur accessibilité
- d'émettre des avis sur toute question relative aux matières qu'il traite, d'initiative ou à la demande ;
- de réaliser ou faire réaliser des études et recherches scientifiques relatives à ces matières et de tenir un inventaire des études et recherches scientifiques réalisées ;
- de promouvoir et de faire connaître toute initiative dont l'objectif est d'améliorer la situation des enfants et des jeunes en Communauté française ;
- de faire des recommandations visant à favoriser la collaboration entre l'ONE et les services du Gouvernement ainsi qu'entre ceux-ci et les associations.

---

25. Dans le cadre des missions dévolues à l'ONE, via le Décret EDD, une mission de contrôle, de garde-fou est effectuée. Cela permet de mettre en place un système pour éviter tout abus (subsides à des associations qui ne respectent pas les missions du secteur, par exemple) et pour accompagner les EDD dans le cas d'une situation temporaire moins évidente (cessation d'activité temporaire avant reprise, par exemple).

Il établit tous les trois ans un état des lieux du secteur des Écoles de Devoirs, largement diffusé, des réalisations, des besoins et des enjeux à rencontrer par les Écoles de Devoirs dans leur ensemble, de façon à permettre une gestion dynamique de ce secteur d'activités et, le cas échéant, un réajustement des politiques publiques le concernant.

### **La Commission d'avis des EDD**

Elle rend des avis sur tout ce qui concerne les EDD

*" La Commission d'avis a pour mission générale de conseiller le Gouvernement et l'ONE sur la politique de soutien aux Écoles de Devoirs et de veiller à l'articulation et à la concertation entre les différents partenaires chargés de l'application et de l'accompagnement prévu dans le décret " <sup>26</sup>.*

Les EDD y sont représentées par le biais des Coordinations régionales, de la Fédération Communautaire et d'EDD non affiliées. En sont également membres : la CCOJ (Commission Consultative des Organisations de Jeunesse), la CCMCJ (Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes), le Conseil supérieur de l'Education permanente, les organismes de formations habilités.

Y sont également invités avec voix consultative : le délégué du Ministre de l'Enfance et le délégué du Ministre de la Jeunesse, l'ONE, le Service de la Jeunesse, l'OEJA, le service de l'inspection de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un délégué des coordinateurs de milieux d'accueil de l'ONE.

La Commission d'avis peut être saisie de toute question relative aux EDD, par le Ministre de l'Enfance, par le Ministre de la Jeunesse ou par l'ONE. Elle peut également se saisir d'initiative de toute question relative aux EDD et donner son avis sur celle-ci.

Elle est notamment appelée à rendre des avis dans le cadre de recours introduits par une EDD pour un refus de reconnaissance ou de subventionnement. Elle peut également se prononcer sur tout projet de modification du Décret EDD ou de ses arrêtés.

---

26. Article 27 du Décret EDD, 2004.

# 10 ANS DE DÉCRET - 40 ANS DE SECTEUR : QUELQUES CONSTATS

## 1. Remise en contexte : le rôle des Écoles de Devoirs

### Convention internationale relative aux droits de l'enfant<sup>27</sup> (extraits) :

#### **Article 4.**

Les États parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la présente Convention. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, ils prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale.

#### **Article 6.**

2° (extrait) Les États parties assurent dans toute la mesure possible (...) le développement de l'enfant.

#### **Article 28.**

1° Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances (...)

#### **Article 29**

Observation générale sur son application

1° Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités;

(...)

d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone

(...)

#### **Article 31.**

1° les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

2° Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant à participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité."

### Constitution belge, art. 22Bis, (seconde modification - extrait) :

*"Chaque enfant a droit au respect de son intégrité morale, physique, psychique et sexuelle ;  
Chaque enfant a le droit de s'exprimer sur toute question qui le concerne ; son opinion est prise en considération, eu égard à son âge et à son discernement ;  
Chaque enfant a le droit de bénéficier des mesures et services qui concourent à son développement ;  
Dans toute décision qui le concerne, l'intérêt de l'enfant est pris en considération de manière primordiale."*

27. Texte complet de la Convention : <http://www.humanium.org/fr/convention/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/>

Depuis 40 ans, les Écoles de Devoirs tentent de contribuer, à leur échelle, à l'amélioration de la dynamique de notre société et de l'organisation du système scolaire. L'un de leurs buts est d'empêcher les inégalités sociales de se transformer en inégalités scolaires et vice versa, pour les enfants qu'elles accueillent quotidiennement.

Comme nous l'avons déjà explicité dans ce document, une approche globale de l'enfant et de son parcours (scolaire mais également de vie) est une des méthodes prônées par le secteur pour (re)donner le goût d'apprendre, accompagner l'enfant au cœur de sa vie, là où il peut être, devenir acteur, participant. Cette approche vise à proposer aux jeunes de devenir des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires... Citoyens à même de participer à la société de demain et de la construire plus créative, plus égale, plus respectueuse de chacun.

Ce large rôle d'accompagnement des jeunes a été reconnu aux Écoles de Devoirs par la promulgation en 2004 d'un décret<sup>28</sup>, leur attribuant missions, cadre, moyens, partenaires, etc.

*"Les Écoles de Devoirs jouent un rôle essentiel et original dans l'accueil des enfants, en transition entre l'école et le milieu de vie habituel des enfants. En développant à la fois des activités de soutien scolaire et des activités d'animations des enfants, elles contribuent à leur éducation et à leur épanouissement. Elles accueillent les enfants sans discrimination, notamment ceux qui connaissent des difficultés sur le plan social, économique et/ou culturel ou face à la maîtrise imparfaite de la langue française par leurs parents."<sup>29</sup>*

[Exposé des motifs - décret relatif à la reconnaissance et au soutien des EDD]

## 2. Et pourtant... les constats par rapport aux EDD

### a) La précarité

#### Précarité et EDD

*" Un constat alarmant qui ressort de cette étude : les enfants sont particulièrement touchés par la pauvreté en Wallonie, quel qu'en soit l'indicateur choisi. Le Wallon pauvre est un enfant dans un cas sur trois. Cette situation est très préoccupante car la pauvreté se traduit par de nombreuses privations vécues au quotidien par les enfants comme le montre notre analyse et risque d'entraver fortement les perspectives futures de ces enfants, une fois devenus adultes. "*

[Iweps<sup>30</sup> : WP 16 - Regards sur la pauvreté et les inégalités en Wallonie (extrait)]

L'augmentation de cette précarité, soulignée par cette étude de l'Iweps, nous interpelle fortement. L'exclusion sociale qui en découle ou peut en découler est inquiétante à plus d'un titre.

En EDD, 60 % des enfants que l'on accueille sont issus de milieux précarisés. Les actions que nous menons visent à donner à ces enfants des outils et des lieux d'épanouissement pour sortir de l'exclusion qu'ils vivent ou qui les menace. Cela correspond pleinement à notre philosophie. Ce rôle, que nous reconnaît le gouvernement, transparaît dans les missions du Décret EDD.

#### Parole d'une coordinatrice :

*" L'objectif est de favoriser l'intégration. Parce que les enfants sont issus de familles précaires avec des difficultés financières, ils sont déjà marginalisés (par exemple, ils n'ont pas à manger, n'ont pas toutes les belles choses que les autres enfants de l'école ont...). Ils se sentent rejetés, ils éprouvent des difficultés scolaires et c'est un cercle vicieux. Ils sont doublement punis de leur précarité. "*

Nous faisons par ailleurs le constat, tout comme la Fondation Roi Baudouin, d'une externalisation de la remédiation scolaire et de la commercialisation partielle de celle-ci. Cette dynamique marchande d'un accès aux savoirs pénalise les enfants et familles issus de milieux précarisés.

28. Décret relatif à la reconnaissance et au soutien des Écoles de Devoirs, 2004.

29. Exposé des motifs du Décret EDD, 2004. Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective

30. Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique : [www.iweps.be](http://www.iweps.be)

## Notre objectif

*"Donner aux enfants pauvres une chance de ne plus l'être, c'est agir à travers des services de qualité dès la petite enfance."*

[Mémoire 2014 de la Fondation Roi Baudoin]

La mission des EDD, à savoir soutenir largement les apprentissages des jeunes issus notamment de milieux précarisés, contribue à combattre ce phénomène de précarité. Malheureusement, nous devons constater un manque de moyens octroyés au secteur pour développer cette mission.

La Fondation Roi Baudoin fait d'ailleurs également le constat de la nécessité, si la remédiation scolaire ne peut être prise en charge par l'école, de développer les initiatives de soutien accessible à tous. Les EDD rentrent pleinement dans ce cadre.

*"Notre objectif est de permettre à chaque enfant, indépendamment de sa situation ou de celle de sa famille, de pouvoir accéder à un accueil extrascolaire de qualité, c'est-à-dire à son droit légitime de bénéficier d'activités de repos, de loisirs et de détente. C'est aussi lui donner l'opportunité de développer au mieux ses potentialités, de sémantiser et de construire la confiance et l'estime de soi qui lui permettront d'être acteur de sa propre vie et, avec d'autres, de la cité."*

[Manifeste : Pauvreté et extrascolaire : quelles priorités?, 2014]

## b) L'augmentation croissante de demande d'aide pour les enfants

Cette augmentation est constatée au sein de notre secteur des Écoles de Devoirs et dans la société. Elle peut être liée à de multiples causes : la pression scolaire subie par les enfants et les parents, liée aux difficultés scolaires ; l'externalisation de la remédiation scolaire et la commercialisation partielle de celle-ci ; la précarité infantile et les difficultés qui y sont liées ; l'échec scolaire en augmentation, constaté de multiples manières ; la pression de l'élitisme développé dès le plus jeune âge ; le système scolaire qui ne tient pas toujours compte des moyens différents dont les enfants disposent en dehors de l'école ; la précarité infantile, etc.

Cette augmentation croissante de demande d'aide implique des **conséquences directes au sein du secteur des EDD**.

### Les listes d'attente en EDD

Les listes d'attente en EDD se multiplient et grossissent d'année en année. Toutes les régions sont touchées par ce phénomène et, même s'il est difficile de définir le nombre exact d'enfants en attente d'une place en EDD, nous pouvons souligner que 2/3 des EDD sont concernées par une liste d'attente. Dans certaines régions (Bruxelles et Liège), 100 % des EDD sont dans le cas.

Une des conséquences directes de ces listes d'attente est l'impossibilité d'accueillir des enfants en cours d'année. L'idéal étant de conserver quelques places à cet effet. Cela pose particulièrement un problème pour plusieurs types de profil, pourtant prioritaires selon le Décret EDD, que sont les enfants primo-arrivants et les enfants éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages.

#### Parole d'une coordinatrice :

*" Dans l'idéal, il faudrait pouvoir prévoir des places tampons, à garder libres pour les enfants qui arrivent en cours d'année. Mais c'est très compliqué à mettre en œuvre. Beaucoup d'EDD sont déjà complètes dès septembre, voir en juin de l'année académique précédente. Pourtant, un de nos publics cibles, ce sont les enfants dont les parents ne parlent pas bien français et quand les familles arrivent en Belgique en cours d'année, on ne peut pas accueillir leurs enfants... "*

#### Parole d'une coordinatrice :

*" La demande est énorme. Mais je suis sûre que notre secteur pourrait accueillir plus, si l'on avait les moyens financiers que cela demande, et du personnel pour. "*



#### En chiffres

**EDD qui fonctionnent sur la base d'une liste d'attente**

- 2/3 des EDD sont concernées, parfois dès septembre ou même juin ;
- 100 % des EDD à Bruxelles et Liège ;
- augmentation annuelle depuis 2008.

## Le surbooking de certaines EDD

Certaines EDD, dans le but de répondre à la large demande qu'elles rencontrent, développent un phénomène de surbooking. Ce phénomène se concrétise de plusieurs manières (parfois cumulées) :

- le découpage par tranche d'âge de l'accueil (un jour est consacré aux uns et le jour suivant est consacré aux autres) ;
- le découpage horaire (16h-17h pour un groupe, 17h-18h pour un autre groupe, par exemple).

Ce phénomène de surbooking implique au sein des EDD :

- l'impossibilité d'accompagner sereinement l'enfant, due à l'accueil d'un nombre d'enfants maximal, dans un timing défini ;
- le manque de matériel par rapport au nombre d'enfants accueillis.

### **Parole d'une coordinatrice :**

*" Pour répondre au maximum aux demandes des familles, on dédouble les groupe et les horaires. Mais il faut pouvoir suivre et nos locaux ne sont pas extensibles. "*

## La frustration des équipes

Les équipes restent frustrées de ne pouvoir répondre à la demande.

D'une part, chacun connaît le conflit intérieur qui peut être vécu face à l'impossibilité de répondre aux demandes de personnes en situations individuelles difficiles. D'autre part, notre secteur a reçu pour mission d'accueillir les jeunes pour les accompagner dans leurs apprentissages, dans la construction de leur vie. La frustration est grande de ne pas pouvoir répondre comme on le voudrait à la mission qui nous est attribuée.

Cette frustration est d'autant plus grande qu'elle n'est pas liée à un manque de motivation ou de sens du travail accompli mais principalement à un manque de moyens.

### **Parole d'un animateur :**

*" Nous ne sommes pas qu'un décret... Il y a un secteur entier derrière ce décret. A peine reconnu [en 2004] et on est déjà déçus [parce que les subsides ne suivent pas]. Pour continuer nos missions, nous avons besoin d'emploi et de moyens. "*

## La création de nouveaux projets d'EDD

Une autre conséquence de cette augmentation de la demande peut être la **création de nouveaux projets d'EDD**. En 2013, nous avons en effet perçu sur le terrain une vague de création d'EDD ou d'informations prises en vue de développer un tel projet.

Le principal problème lié à cette vague de création est que nous évoluons dans un secteur subsidié sur la base d'une enveloppe fermée. Le serpent se mord la queue. Pour répondre à une demande

### **Parole d'un membre de l'équipe de la Fédération:**

*" Le nombre d'EDD augmente mais nous sommes dans un système de subsides sous " enveloppe fermée " pour notre secteur. Donc, plus il y a de projets, moins chaque projet peut être soutenu financièrement par notre Décret EDD. Et pourtant les EDD font la démarche de rentrer dans les critères de reconnaissance et développent un travail quotidien impressionnant. Cela pose plusieurs questions : - Doit-on bloquer les inscriptions alors que les demandes augmentent sans cesse ? - Doit-on bloquer les nouveaux projets d'EDD alors qu'ils tentent de répondre à cette demande et sont un exemple créatif de réponse face à la crise sociétale que l'on vit ? - Quelles sont les priorités d'investissement de notre gouvernement ? Il me semble que la jeunesse ne devrait plus être un " parent pauvre " à l'heure actuelle ! "*

croissante, nous tentons de mettre en place des moyens (nouvelles Écoles de Devoirs) qui diminuent par conséquent les moyens des EDD déjà en place (associations supplémentaires à subsidier avec une même enveloppe budgétaire).

### **Le boom démographique et son impact sur notre secteur**

Dans les années à venir, des écoles vont être créées pour faire face au boom démographique<sup>33</sup>. Nous constatons, malgré la proportion du nombre d'enfants scolarisés qui sont inscrits en EDD (1/42<sup>34</sup>), qu'aucune dynamique similaire n'est entreprise pour les EDD.



#### **En chiffres**

##### **Demande d'accompagnement à la création d'une EDD (2013)**

- 42 projets accompagnés<sup>31</sup> en 2013 par les coordinations ;
- 25 projets aboutis en 2013 (non encore reconnus par l'ONE<sup>32</sup>).

#### **Parole d'une coordinatrice :**

*" Si on prend en compte le boom démographique comme cela a été fait pour les écoles, on devrait créer au moins 50 EDD pour répondre à la demande. Et déjà sans le boom, on a des listes d'attente."*

## **c) La complexité du travail des EDD, au confluent des domaines pédagogique, social et culturel**

Aujourd'hui, nous pouvons également constater une complexité accrue du travail en EDD. En effet, au départ de ces initiatives, le but était de rencontrer les besoins d'enfants en décrochage et de les (r)accompagner sur leur chemin de l'apprentissage. Aujourd'hui, les animateurs, volontaires ou salariés, constatent la démultiplication des problèmes rencontrés et doivent s'adapter à de nombreuses situations :

- accompagnement d'enfants primo-arrivants ;
- accompagnent d'un enfant dys (-praxique, -lexique, -calculique, etc.) ;
- accompagnement d'enfants ayant une situation familiale complexe ;
- diversité culturelle large ;
- absence de motivation.

Les EDD s'adaptent peu à peu, forment les animateurs, sont créatives quant aux méthodes à mettre en place pour soutenir l'enfant, travaillent en partenariat avec les autres acteurs de la vie de l'enfant et du jeune.

Cette complexité situe aujourd'hui le travail en EDD au confluent des domaines pédagogique, social et culturel. C'est une richesse mais cela demande également aux EDD, aux animateurs de développer d'autres compétences et de déployer d'autres moyens.

La motivation des équipes est bien présente pour répondre aux nouvelles situations des jeunes. La diversité de formation du personnel et des volontaires est une base permettant de s'y atteler. Des formations sont organisées et le souhait d'y participer réside au sein des équipes.

Néanmoins, le manque de moyens se fait sentir face à ces nouveaux défis, tant au niveau matériel qu'au niveau temps (peu ou pas de temps pour se former, pour préparer le travail d'animation adapté, etc.).

L'OEJA souligne cette complexité, notamment concernant l'accueil d'enfants primo-arrivants, dans son état des lieux du secteur (2008-2011) : *"la difficulté du travail avec les primo-arrivants a souvent été mise en avant lors de nos rencontres avec les EDD. Ces enfants demandent en effet un encadrement important et spécifique que ne peut pas toujours offrir l'EDD.*

31. L'accompagnement varie d'une information simple jusqu'à l'accompagnement du projet.

32. Processus en cours pour certains et non pour d'autres (faute de disponibilité administrative, d'impact du subside lié à la reconnaissance, etc.).

33. D'ici 2016, quelques 15.200 places vont être créées, grâce au plan mis en place pour répondre à ce boom démographique (source : Le Soir - 26/03/2014)

34. Ce chiffre provient de la mise en comparaison du nombre d'enfants scolarisés (6-18 ans - Sources : "les chiffres de la population scolaire" en ligne sur <http://www.europschool.net/>) et du nombre d'enfants accueillis en EDD (6-15 ans : 16.000 enfants). Faute de chiffres plus précis, le résultat sous-évalue quelque peu la proportion d'enfants accueillis en EDD pour la tranche d'âge 6-18 ans.

Les enfants primo-arrivants ont des demandes différentes des autres, principalement ciblées sur l'apprentissage du français. La communication avec les familles est rendue très difficile par la barrière de la langue.

Certaines EDD pointent également des problèmes de comportement et de motivation.

Pour répondre à ce public particulier, certaines EDD expliquent s'adapter : horaires spécifiques, collaboration avec les écoles, avec les CEFA, avec d'autres associations..."

## d) L'accueil des enfants de 15-18 ans, sans financement structurel

Le Décret EDD reconnaît que les EDD sont des structures ouvertes aux enfants et jeunes " de 6 à 18 ans"<sup>35</sup>. Selon les chiffres de l'OEJA<sup>36</sup>, une cinquantaine d'EDD accueille des jeunes de la tranche d'âge 15-18 ans. Nous constatons également une demande croissante pour l'accueil de cette tranche d'âge, notamment concernant le soutien aux apprentissages (scolaires, sociaux).

Par ailleurs, ce public précis demande un accompagnement spécifique (problématique du décrochage scolaire, question liées à l'adolescence).

A l'heure actuelle, aucune enveloppe budgétaire n'existe pour organiser cet accueil spécifique. Actuellement, les subsides des EDD dépendent du Ministère de l'enfance, dont les compétences et le portefeuille ne couvrent que les enfants et jeunes jusqu'à 15 ans.

## e) Le manque structurel de moyens financiers

### Activités et dépenses d'une EDD

Les EDD accueillent en moyenne<sup>37</sup> entre 15 et 60 enfants au minimum trois jours par semaine. Cet accueil nécessite :

- des locaux (et tous les frais que cela peut engendrer) ;
- du personnel d'encadrement (animateurs et coordinateur) ;
- du matériel pour accueillir, pour animer.

Voici, pour l'année 2011, différents chiffres qui montrent la part que prend le subside EDD au sein des dépenses liées aux activités d'une EDD.

### Expérience d'un coordinateur :

Dans son EDD, l'équipe accueille des jeunes de 15 à 18 ans, et parfois plus. Ils viennent, notamment pour un soutien scolaire qu'ils ne le trouvent pas ailleurs, parce qu'ils " se sentent bien " là-bas. Et comme ça se passe bien, les ados se passent le mot entre eux et arrivent plus nombreux. Pour les ados, notre coordinateur souligne que les apprentissages sont différents et demandent donc des qualifications différentes... Dans le décret, l'accueil des 15-18 ans est une des missions des EDD mais " pour le subside, rien. Et s'ils ne viennent pas chez nous, il y a un risque qu'ils traînent dehors. "

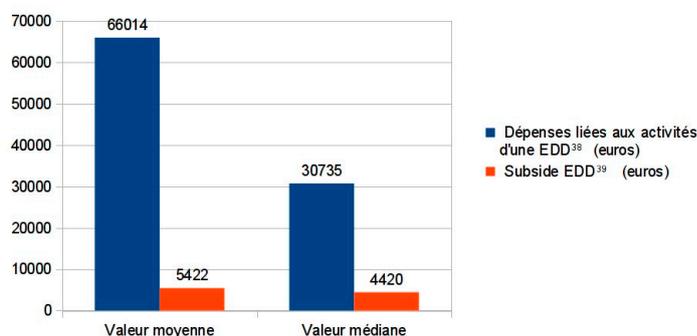


### En chiffres

#### Accueil de la tranche d'âge 15-18 ans

- 1 reconnaissance décretaire (Décret EDD) : accueil des jeunes de 6-18 ans ;
- 53 EDD accueillant des jeunes de +15 ans ;
- aucun subside pour cette tranche d'âge, via le Décret EDD.

Année 2011



35. Définition issue du Décret EDD, 2004.

36. 53 EDD ont été répertoriées pour l'accueil de cette tranche d'âge en 2010-2011.

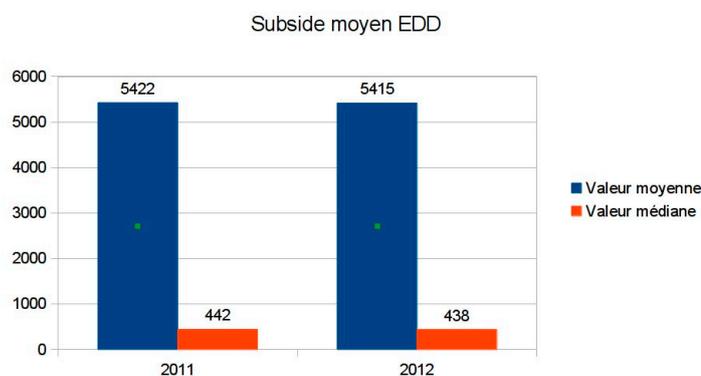
37. Bien entendu, certaines EDD en accueillent un plus grand nombre (allant jusque 160 par jour) alors que d'autres en accueillent un plus petit nombre (10 par jour). Selon la situation de l'EDD, sa spécificité, ce nombre varie énormément d'un site à l'autre.

38. Source : Sonecom, État des lieux des EDD en 2012 en Communauté française, 2012.

39. ONE, Rapport d'activités, 2012. Source : www.one.be

## Subside ONE alloué aux EDD (par PO)

Par décret, les EDD reconnues par l'ONE qui remplissent les conditions de subventionnement sont subsidiées par l'ONE. Le montant actuel du subside moyen est de 5.415 euro. Le subside octroyé aux EDD a diminué (pour la première fois, comme le souligne l'ONE dans son rapport d'activité 2012) entre les années 2010-2011 et 2011-2012.



### **Remise en contexte : subside médian vs. Subside moyen**

- *subside moyen EDD : valeur calculée sur la base de la somme des montants de subside perçus par les EDD (subside lié au décret EDD perçu par chaque EDD), divisée par le nombre d'EDD ayant perçu un subside.*
- *subside médian : valeur indiquant que 50% des montants de subside perçus (lié au décret EDD) sont inférieurs à cette valeur et 50% des montants de subside perçus lui sont supérieurs.*

Ce type de valeur donne un repère dans les différents montants de subside perçus par les EDD (défini sur la base de critères tel que le nombre d'enfants, le nombre de jours d'ouverture, etc.). Cette valeur donne également une idée précise du nombre d'EDD qui perçoivent un subside inférieur ou un subside supérieur à cette valeur.

Dans notre cas, cela signifie que 148 EDD subventionnées (50%) perçoivent moins de 4.380 euros par an et que le même nombre d'EDD subventionnées perçoivent plus de 4.380 euros par an.

### **Parole d'une coordinatrice :**

" Sans subsides, sans moyens, sans personnel adéquat, ça a été une lutte de 6 ans. Il faut simplifier gratuitement jusqu'à ce que ça aboutisse. Depuis le décret, on est subsidié car reconnu. "Parole d'une animatrice : " Ici, c'est souvent " Bonjour la débrouille ! " Notre rêve : Avoir plus de moyens financiers pour pouvoir avoir plus de matériel parce que c'est beaucoup de la récup. "

## **Ce que nous montre l'enquête SONECOM sur le terrain**

L'enquête Sonecom nous donne une idée de la proportion du subside de l'ONE par rapport aux subsides globaux obtenus par les EDD.

Nous constatons, avec de plus en plus de difficultés sur le terrain, à quel point le subside EDD octroyé par décret, aux structures reconnues par l'ONE, est maigre pour assurer le fonctionnement des activités de l'EDD.

L'enquête Sonecom a, par ailleurs, fourni l'analyse suivante : "Ce subside ne permet généralement aux EDD de couvrir qu'une petite partie des frais engendrés par l'activité EDD organisée."<sup>40</sup> Elle souligne en effet que dans :

- la moitié des cas, la proportion est inférieure à 3 % ;
- près de 79% des cas, le subside EDD représente seulement 9,82 % du subside global.

40. Source : Sonecom, État des lieux des EDD en 2012 en Communauté française, 2012.

## Ce qu'en dit l'OEJAJ

Les conséquences de la maigre cohérence des politiques entre reconnaissance de nos missions et soutien pour leur réalisation sont, notamment, et soulignées par l'OEJAJ :

- " une situation financière inconfortable vécue par les EDD, tant en terme de ressources matérielles que de ressources humaines " <sup>41</sup> :
  - quel matériel acheter pour animer, pour accueillir ? ;
  - quel fonds pour garder les bâtiments conformes à l'accueil d'enfants et de jeunes ? ;
  - quel fonds pour développer nos missions afin de rencontrer mieux et nos publics, et leurs besoins ? ;
- " la multiplication des sources de subventionnement " <sup>42</sup>.

## Les autres subsides sollicités par les EDD

### Les multiples sources de financement

Étant donné la faible part du subside ONE pour le fonctionnement et le développement des activités, les EDD recherchent d'autres sources de financement. Afin de pallier le manque structurel de moyens financiers, elles sollicitent un nombre important de subventions, auprès d'acteurs publics et privés, en dehors du cadre du Décret EDD.

Si "Les sources de subventionnement proposées aux ASBL sont multiples et les informations concernant ces subsides ne sont pas centralisées, les données concernant les subventions des associations restent donc difficilement accessibles." Grâce au travail de recherche de l'OEJAJ (non-exhaustif sur ce point, comme souligné dans l'état des lieux), nous pouvons tout de même souligner parmi ces sources de subventions, :

- le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI) ;
- le Fonds des Équipements et des Services Collectifs (FESC) ;
- les Centres d'Aide aux Personnes (CAP), les Centres d'Action Sociale Globale (CASG) et les Centres de Services Sociaux Wallons (CSSW) ;
- les Plans de cohésion sociale (PCS), pour la Région bruxelloise uniquement ;
- d'autres sources de subventionnement mobilisables (et mobilisées : subventions communales, fonds européens, différents subventionnements régionaux dont les aides à l'emploi, les appels à projets ponctuels ou permanents
- Fondation Roi Baudouin, Fonds ING, etc.).

## Ce que nous montre l'enquête SONECOM sur le terrain

### Le FIPI et le FESC

Les deux premières sources de subventions sont le FIPI (25,9 % des EDD) et le FESC (14,7 %). Sonecom fournit l'analyse suivante sur cet aspect des subsides " *les subsides FESC et FIPI jouent (donc) un rôle limité mais non négligeable dans le financement du Secteur EDD* ".

Cela n'est pas rassurant pour notre secteur, étant donné que l'avenir des subsides FESC et FIPI est incertain et qu'il n'est pas certain que les EDD pourront encore en bénéficier.

---

41. OEJAJ, Écoles de Devoirs. États des lieux des réalisations, des besoins et des enjeux : 2008-2011 - FWB, par Dominique Rossion et Anne Swaluë, 2012.

42. Idem

## Ce qu'en dit l'OEJAJ

### La diversité des leviers actionnés par les EDD

L'analyse effectuée par l'OEJAJ lors de l'état des lieux du secteur (2008-2011) a permis de "mettre en lumière la diversité des leviers qui sont activés par les PO d'EDD pour financer leur fonctionnement"<sup>43</sup>. Ces leviers correspondent à la recherche de type de reconnaissance autre que le statut d'EDD ou d'autres subventions non-structurelles. En effet, "tandis que certains po bénéficient d'un agrément au travers de plusieurs statuts, il est également possible de se voir octroyer différentes subventions."<sup>44</sup>

Toutefois, selon les témoignages que nous avons récoltés sur le terrain, nous constatons que, depuis la reconnaissance des EDD par décret, certains subsides n'ont plus été octroyés aux EDD.

### La complexité et les limites de la nécessité des subsides multiples

L'OEJAJ a, lors de son état des lieux du secteur, souligné que "Cette cartographie des statuts et des subventions cumulés par les PO associatifs met en lumière la diversité et la complexité des systèmes que ceux-ci ont mis en place pour fonctionner"<sup>45</sup>.

Ces dispositifs de subventionnements multiples ont pour corollaire :

- une addition de contraintes et de lourdeurs administratives difficilement compatibles avec les ressources des associations, à tout le moins des plus modestes. Chaque dispositif impose un mode d'introduction de la demande différent, dans un calendrier différent, auprès d'instances différentes.
- De plus, les subventionnements pour des périodes temporelles courtes sont inconfortables et empêchent les EDD de se projeter sereinement à long-terme.
- Enfin, les missions poursuivies par les différentes lignes budgétaires peuvent se révéler en tensions, comme notamment le cas pour la Région bruxelloise<sup>46</sup> où le dispositif "cohésion sociale" met un accent important sur la remédiation scolaire, au détriment des autres missions des EDD.<sup>47</sup>

Le constat est fait au sein du secteur que ce n'est pas la nécessité de rechercher différentes sources de financements qui pose question. Par contre, le manque structurel de personnel ne permet pas d'envisager sereinement le temps de travail que demandent ces recherches.

## Conclusion et conséquences

*"L'argent n'a pas d'odeur mais pour trouver des subsides, il faut avoir le nez fin."*

Le subside des EDD, octroyé sur la base du décret qui exige et reconnaît leurs missions, n'est pas suffisant pour permettre à l'EDD une base de fonctionnement. Cette réalité a pour conséquence la multiplication des demandes de subsides auprès d'instances publiques et privées.

La maigre cohérence des politiques entre reconnaissance de nos missions d'une part et soutien pour la réalisation de celles-ci, via le Décret EDD, d'autre part, a donc pour conséquences directes sur le secteur :

- "une situation financière inconfortable vécue par les EDD, tant en terme de ressources matérielles que de ressources humaines"<sup>48</sup> ;

---

43. OEJAJ, Écoles de Devoirs : exploitation des rapports d'activités 2008-2009 – analyse partielle, par Alice Pierard (stagiaire) sous la supervision de Dominique Rossion et Michel Vandekerke, 2010 (chapitre 2.2.5 Sources de subventions des pouvoirs organisateurs, p. 17)

44. Idem.

45. Attention, ce n'est pas parce qu'un PO organisant une EDD réunit plusieurs sources de subventionnement que tous les fonds iront à l'EDD : un même PO peut se voir octroyé plusieurs subventions qu'il ventilera en fonction des différentes activités organisées en son sein : EDD, éducation permanente, MJ, etc. (note de bas de page rapport OEJAJ)

46. Dans le cadre de ces tensions, la Coordination régionale de Bruxelles entamé une réflexion avec plusieurs partenaires afin de cibler ces tensions et d'y travailler.

47. OEJAJ, Écoles de Devoirs. États des lieux des réalisations, des besoins et des enjeux : 2008-2011 - FWB, par Dominique Rossion et Anne Swaluë, 2012, p. 19.

48. Idem.

- la multiplication des sources de subventionnement, qui elle-même engendre une série de conséquences, dont une " *addition de lourdeurs administratives difficilement compatibles avec les ressources des associations* " <sup>149</sup>, le " *subventionnement pour des périodes temporelles courtes inconfortable pour envisager sereinement le travail à long terme* " <sup>150</sup>, le risque de tensions entre les différents buts suivis par les différentes lignes budgétaires ;
- une disparité existant entre EDD, à missions similaires.

À ces conséquences, nous ajouterons l'insécurité d'emploi et la précarité des statuts des employés au sein du secteur, nous y reviendrons.

Si de nombreuses ASBL socioculturelles se trouvent dans des situations similaires, nous, représentants et défenseurs de ce secteur, restons interpellés par ce constat.

## f) Le manque de moyens humains et la précarité des postes en fonction

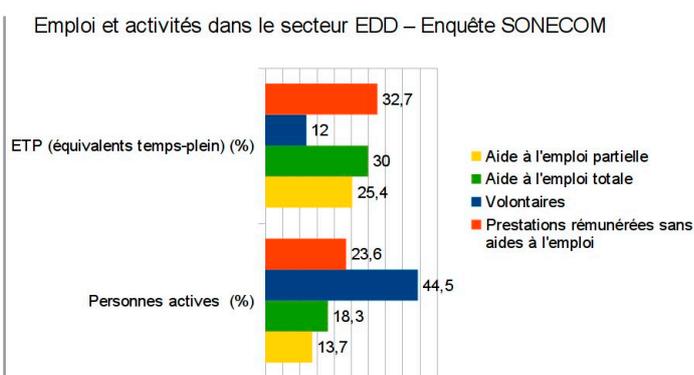
### Secteur des EDD : emploi, activités et sources de financement

Le secteur des Écoles de Devoirs compte plus de 2.500 personnes actives<sup>51</sup> (travailleurs et volontaires), occupant les fonctions d'animation et/ou de coordination en EDD.

#### Ce que nous montre l'enquête SONECOM sur le terrain

L'enquête Sonecom<sup>52</sup> permet d'établir plusieurs constats :

- près de la moitié des prestations effectuées (55,4 %) en EDD sont financées, directement ou indirectement, par des aides à l'emploi<sup>53</sup> ;
- 32 % des personnes actives dans le secteur des EDD le sont via une aide à l'emploi (rémunération totale ou partielle)
- 78,3 % des EDD consultées bénéficient d'aides à l'emploi. Cela correspond à 3 EDD sur 4.



Les principales aides à l'emploi dont bénéficient les Ecoles de Devoirs sont les suivantes :

- **APE** : " *Les Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) consistent à octroyer sous la forme de points, une aide annuelle visant à subsidier partiellement la rémunération de travailleurs, une réduction importante des cotisations patronales de sécurité sociale (sauf en secteur marchand) et une indexation automatique du montant de la subvention selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation.* " <sup>54</sup>
- **ACS** : Agent contractuel subventionné " *Cette aide octroyée par Actiris facilite l'embauche dans le secteur non-marchand de chercheurs d'emploi inoccupés* " <sup>55</sup>
- **Maribel social** : " *L'objectif du Maribel social est de promouvoir l'emploi dans le secteur non-marchand par la création d'emplois supplémentaires afin de rencontrer les besoins du secteur non-marchand et d'augmenter ainsi la qualité des services. Les employeurs créent de nouveaux emplois financés par les réductions de cotisations patronales préalablement mutualisées au sein des Fonds sectoriels.* " <sup>56</sup>

49. OEJAJ, Écoles de Devoirs. États des lieux des réalisations, des besoins et des enjeux : 2008-2011 - FWB, par Dominique Rossion et Anne Swaluë, 2012, p. 19.

50. idem

51. Chiffres issus de la publication OEJAJ, Écoles de Devoirs. États des lieux des réalisations, des besoins et des enjeux : 2008-2011 FWB, par Dominique Rossion et Anne Swaluë, 2012.

52. Pour rappel, les données reprises sous le label (Source Sonecom) concerne un échantillonnage de 79 % des EDD de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

53. Source : Sonecom, État des lieux des EDD en 2012 en Communauté française, 2012.

54. Source : [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)

55. Source : [www.mission-locale.be](http://www.mission-locale.be)

56. Source : <http://www.emploi.belgique.be/>

## Ce que nous observons

### - Des manques sur le terrain :

- ↪ un manque structurel de personnel :
  - qui implique un manque de temps pour les équipes (préparation des animations, traitement des dossiers, formation ou animation)
- ↪ un turnover très important au sein des équipes :
  - lié aux statuts précaires (CDD, temps-partiels nombreux, emplois sur base d'aide à l'emploi remis aujourd'hui en question suite au transfert de compétences) ;
  - lié aux salaires peu attractifs du secteur socioculturel.
- ↪ une fragilité des statuts de nos animateurs et coordinateurs.
- ↪ une très grande diversité des équipes et donc une certaine complexité dans leur gestion :
  - due aux temps partiels, aux volontaires ;
  - due à la pluridisciplinarité nécessaire pour répondre aux diverses situations rencontrées (psychologues, assistants sociaux, animateurs, éducateurs, gestionnaires administratifs, etc).
- ↪ un manque d'effectifs et une recherche constante de compléter les équipes malgré 50% de volontaires au sein de nos effectifs.
- ↪ Différentes sources de financement des emplois :

Chaque EDD, via l'ASBL qui l'abrite, bénéficie, de manière spécifique et selon ses activités, d'une série de postes. Ces postes sont assumés sur fonds propres, sur la base d'aides à l'emploi ou de conventions. Le volontariat occupe également une place prépondérante au sein de notre secteur.

### - Aucun financement emploi via le Décret EDD :

- ↪ Au sein du secteur des EDD, aucun poste n'est pris en considération en regard du Décret EDD, alors même que le secteur a développé ces dernières années une professionnalisation de ses membres actifs. Qualifications, brevets et formations sont mis en place chaque année pour développer au mieux les missions confiées.

### - L'importance des aides à l'emploi et la 6e réforme de l'État :

- ↪ Le constat que nous faisons de l'importance des aides à l'emploi dans notre secteur nous laisse aujourd'hui perplexe. Nous n'avons en effet aucune assurance de la part des politiques sur la manière dont seront organisées ces aides à l'emploi après le transfert de compétences suite à la 6e Réforme de l'État.

#### **Parole d'une coordinatrice :**

*" Il faudrait qu'on ait plus de moyens pour avoir des personnes plus jeunes [dans les équipes]. Qui dit plus jeune dit salarié, donc permanent. Ça permettrait un personnel plus fidèle, plus constant, professionnel. "*

#### **Parole d'une coordinatrice :**

*" On est sans cesse en train de se demander si la semaine prochaine, les bénévoles vont encore être là. "*

#### **Parole d'un coordinateur :**

*" Le nombre d'enfants augmente, et la liste d'attente est là. Mais le nombre de bénévoles, c'est difficile de l'augmenter, on en a déjà beaucoup, que l'on essaye de fidéliser, cela aussi nous prend du temps. "*

### **3. Et pourtant...**

## **les constats par rapport aux Coordinations et à la Fédération**

### **a) L'augmentation significative du nombre d'EDD dans la province de Luxembourg**

A l'heure actuelle, une seule Coordination régionale existe pour les deux provinces de Namur et de Luxembourg. Cette Coordination développe ses activités dans les deux provinces, sur la base d'un seul Équivalent Temps-plein (ETP).

La création d'EDD en Province de Luxembourg ces dernières années nous mène à envisager aujourd'hui la création et la reconnaissance (subsides compris) d'une nouvelle Coordination régionale. Ce projet est possible depuis les modifications du Décret en 2013. Cette demande a par ailleurs déjà fait l'objet d'une question parlementaire à Madame la Ministre de la Jeunesse en 2014.

Une ASBL est donc en cours de création pour développer les activités de Coordination régionale pour la province de Luxembourg.

### **b) Le manque de moyens humains**

Les constats sont les mêmes au sein des Coordinations régionales et de la Fédération francophone qu'au sein des EDD :

- augmentation des demandes d'accompagnement pour trouver une EDD ;
- augmentation du nombre d'EDD ces dernières années et :
  - ↳ l'augmentation d'accompagnement des projets en développement ;
  - ↳ l'augmentation d'accompagnement des EDD sur le terrain.
- développement du panel de formations en fonction des compétences nécessaires au travail en EDD ;
- manque structurel de personnel.

Cette réalité implique plusieurs conséquences dans le travail quotidien développé pour répondre pleinement aux missions attribuées aux Coordinations régionales et à la Fédération du secteur :

- la nécessité de prioriser les missions, en fonction du nombre restreint d'ETP qui constituent les équipes ;
- la professionnalisation du secteur est en cours par le développement effectif des formations initiales et continues en Coordination régionale et par la Fédération du secteur ;
  - ↳ mais le manque de temps pour accompagner le changement sur le terrain est prégnant.

Pour répondre à toutes ces missions, un seul emploi temps-plein par coordination et un seul emploi mi-temps sont subventionnés au sein du Décret EDD.

### **c) Le sous-financement de l'emploi**

Concernant le financement des emplois existants, nous constatons que :

- la part du subside dévolue à l'emploi (équivalent à 10 points pour l'engagement d'un ETP) est insuffisante pour couvrir les charges salariales dans leur entièreté ;
- la difficulté d'obtenir des subsides supplémentaires en tant qu'acteur de seconde ligne ;
- dans certains cas, impossibilité de valoriser l'ancienneté du travailleur, étant donné la non-reconnaissance de ce critère dans le subside emploi octroyé ;
- le subside de fonctionnement se trouve sévèrement entamé pour la mise en équilibre du budget emploi.

Cela constitue un problème majeur au niveau des budgets étant donné que pour pouvoir payer leurs travailleurs, les Coordinations régionales et la Fédération du secteur doivent mettre en balance leurs budgets emploi et de fonctionnement, ce qui diminue chaque année les moyens d'action liés au subside du Décret EDD.

## d) Le manque de moyens structurels de fonctionnement

Le manque de moyens structurels de fonctionnement est également épinglé au sein des Coordinations régionales et de la Fédération francophone.

Rappelons l'analyse de l'OEJA à ce propos, qui souligne :

- "les difficultés de financement ont contraint le coordinateur à une diminution de son salaire"
- "le manque de moyens pèse également sur les conditions matérielles des Coordinations (locaux en mauvais état, problèmes de chauffage, de place, ...). À la lecture des rapports d'activités, il faut leur reconnaître une belle résistance à des conditions de travail parfois spartiates.

Pour contrer cet état de fait, la créativité est donc à l'ordre du jour : mise en location ou partage de locaux avec d'autres associations notamment".

Rappelons également que les Coordinations ainsi que la Fédération ne sont pas des acteurs dits de "première ligne", ce qui rend plus difficile la recherche et l'obtention pour eux de subsides via des appels à projets, par exemple.

## 4. La question de l'enseignement

Au delà des constats au sein de notre secteur, plusieurs questions plus globales nous taraudent.

### EDD – témoin des inégalités

Les constats évoqués par la Plate-Forme de Lutte contre l'Échec scolaire et sur lesquels se base un " appel à débat en vue de la refondation de l'école " <sup>57</sup> sont également faits au sein de notre secteur. Nous sommes concrètement confrontés à plusieurs situations récurrentes, observées et vécues :

- l'externalisation de la remédiation et du soutien scolaire :
  - ↳ entraînant une marchandisation de l'accompagnement de l'enfant et des inégalités inhérentes à cette marchandisation ;
- l'inégalité des devoirs et autres travaux à domicile (but, nombre, etc.), parfois insensés :
  - ↳ provoquant des disparités de formation et de réussite ;
  - ↳ renforçant les inégalités entre enfants issus de milieux différents (inégalités sociales qui se transforment en inégalités scolaires et vice-versa) ;
- la pression vécue par les enfants, liée au rythme scolaire et au temps passé, après journée, à faire les devoirs ;
- la pression liée à l'élitisme favorisé dans notre société de compétition.

#### Parole d'une coordinatrice :

" L'école a une obligation de résultats. Ils sont obligés de suivre un programme. Nous, on peut prendre notre temps, on avance avec l'enfant, à sa vitesse. La manière de travailler aussi est différente. A l'école, ils sont [minimum] 18 par groupe. Chez nous, il y a un animateur pour 5 enfants : on ne fait pas de l'individuel, disons que l'on fait du moins collectif. "

#### Parole d'un animateur :

" On a parfois l'impression d'être un sparadrap. Les enfants arrivent et avec certains, il faudrait que l'on revoie tout ce qu'ils ont normalement vu avec leur instituteur mais rien n'est compris. On essaye de dialoguer avec les écoles et les instits pour ce genre de problème. Avec certains, ça se passe très bien et le partenariat est vraiment au service de l'enfant. D'autres n'ont pas le temps, ils sont eux-mêmes sous pression. "

#### Parole d'une animatrice:

" La pression du devoir est très grande. Les parents veulent le meilleur pour leur enfant et donc qu'il fasse bien tout comme il faut, on peut le comprendre mais le devoir n'est pas toujours adapté, je pense. "

57. Lancé en janvier dernier par la Plate-forme de Lutte contre l'Échec Scolaire, plus d'infos : site de la <http://www.ffedd.be/actualite/148>

## Nos actions pour contrer les inégalités scolaires

Notre action au quotidien, dans chaque EDD, tend à permettre à chaque jeune de s'épanouir, notamment en l'accompagnant dans ses démarches d'apprentissage social, citoyen et scolaire.

Nous développons également une démarche de dialogue, sur le terrain avec les acteurs et à un niveau plus institutionnel, avec le monde de l'enseignement, pour cibler comment œuvrer ensemble à la réussite de chaque jeune.

La Fédération des Écoles des Devoirs s'associe également pleinement à la démarche d'*Appel au débat en vue d'une refondation de l'école*<sup>58</sup>, lancé en janvier dernier par la Plate-Forme contre l'Échec scolaire.

---

58. Appel au débat en vue d'une refondation de l'école, lancé en janvier dernier par la Plateforme contre l'Echec scolaire, voir annexe

# NOS REVENDICATIONS AU MONDE POLITIQUE

## " WANTEDD : POLITIQUES RESPONSABLES, MOYENS ACCEPTABLES ! "

*La multiplication des sources de subventionnement engendre une série de conséquence dont « une addition de contraintes et de lourdeurs administratives difficilement compatibles avec les ressources des associations (...). Chaque dispositif impose un mode d'introduction de la demande différent, dans un calendrier différent, auprès d'instances différentes. (...) Les subventionnements pour des périodes temporelles courtes sont inconfortables et empêchent les EDD de se projeter sereinement à long-terme. »<sup>59</sup>*

Pour continuer et déployer l'accompagnement des 16.000 enfants accueillis chaque jour, le secteur des EDD revendique des moyens pour les EDD, des moyens pour les adultes de demain !

### *Un refinancement structurel des EDD*

- 1 emploi par EDD.....revendication n°1
- 1 subside pour les 15 – 18 ans .....revendication n°2
- des aides pour les infrastructures..... revendication n°3

### *Un refinancement structurel des Coordinations et de la Fédération*

- 1 emploi supplémentaire.....revendication n°4
- l'augmentation du subside emploi existant.....revendication n°5
- le financement d'une 6e Coordination régionale.....revendication n°6

### *Un travail de fonds sur l'école, sans tabou*

- un débat de fonds à mener : refondation de l'école, via l'Appel lancé par la Plate-Forme de Lutte Contre l'Échec Scolaire..... revendication n°7

### *Une prise en compte de l'ensemble de la réflexion autour des EDD*

Une série d'éléments a fait l'objet d'une réflexion spécifique de la part de la Coordination régionale de Bruxelles. Cette réflexion est complémentaire à ce memorandum et rejoint les constats et revendications du secteur des Écoles de Devoirs, à l'aube des élections belges du 25 mai 2014.

Les résultats de cette réflexion sont disponibles sur le site de la Fédération du secteur : [www.ecolesdesdevoirs.be](http://www.ecolesdesdevoirs.be).

59. Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJA), Écoles de Devoirs : État des lieux des réalisations, des projets et des enjeux (2008-2011 FWB), 2012.

### Constats et réalité du terrain

- augmentation croissante de la demande de places en EDD ;
- listes d'attente dans 2/3 des EDD ;
- le **subside EDD octroyé par l'ONE** (5.400 euros en moyenne) **ne représente que 3 % des subsides nécessaires** au fonctionnement d'une EDD dans la moitié des cas ;
- **aucun emploi** octroyé via le décret EDD (ni pour la coordination, ni pour l'animation) ;
- **48 % de volontaires** au sein des équipes ;
- **multiplication des sources de financement** suscitant une lourdeur administrative difficilement prise en charge par l'équipe de l'EDD ;
- **disparité entre les EDD** à missions identiques mais statuts différents en fonction des différents types de PO ;
- **manque structurel de personnel** sur le terrain ;
- **turnover** très grand des équipes (statuts précaires et salaires peu attractifs ; difficulté de pérenniser les projets) ;
- **complexité du travail en EDD** qui demande une foule de compétences et une préparation adaptée ;
- **manque de temps** au sein des équipes (en dehors du temps d'animation : préparation des animations, formation, gestion administrative des multiples demandes de subside) ;
- **3 EDD sur 4** bénéficiant d'aides à l'emploi, sans pérennité de poste.

### Enjeux et questions à venir

- Comment répondre à la demande croissante sans augmentation de moyens ?
- Comment assurer l'animation, la coordination et la recherche de subside sans poste assuré via la reconnaissance EDD ?
- Comment répondre aux missions d'un décret, si ce même décret ne débloque pas de moyens cohérents ?
- Quelle perspective pour les enfants qui n'ont pas accès à des loisirs, un accompagnement privé, une ouverture culturelle et citoyenne mais qui ne trouvent pas de place en EDD ?

### Proposition à exploiter

Subventionner un poste ETP, via le décret EDD, pour chaque EDD subventionnée par l'ONE.

### Constats et réalité du terrain

- le décret reconnaît que **les EDD sont des structures ouvertes aux enfants de 6 à 18 ans** ;
- **aucun subside** n'existe pour l'accueil des jeunes de 15-18 ans ;
- **53 EDD**<sup>60</sup> minimum accueillent des jeunes entre 15 et 18 ans ;
- ce **public précis** demande un accompagnement spécifique (problématique du décrochage scolaire, questions liées à l'adolescence) ;
- une **demande croissante** pour cette tranche d'âge concernant le soutien aux apprentissages.

### Enjeux et questions à venir

- Quelle est la cohérence des politiques quand la mission fixée par décret stipule une tranche d'âge et que les moyens octroyés ne couvrent pas la tranche d'âge complète ?
- Quid de l'accompagnement des jeunes entre 15 et 18 ans au niveau des apprentissages (scolaires, sociaux, citoyens) ?
- Quid des moyens à mettre en place pour répondre à la spécificité de cet accompagnement (formations, compétences, matériel, projets) ?

### Proposition à exploiter

Octroi d'une enveloppe budgétaire spécifique à cette tranche d'âge, liée au portefeuille du ministre de la jeunesse.

60. Nombre d'EDD accueillants la tranche 15-18 ans, répertoriées en 2010-2011 – Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Écoles de Devoirs\_ : Etat des lieux des réalisations, des projets et des enjeux (2008-2011 FWB), 2012.

**Constats et réalité du terrain**

- le **subside EDD** octroyé par l'ONE (5.400 euro en moyenne) ne représente que **3 % des subsides nécessaires** au fonctionnement d'une EDD dans la moitié des cas ;
- les **normes sécuritaires et d'hygiène se renforcent**, pour le bien-être de l'enfant ;
- **aucun subside spécifique** pour suivre les évolutions des normes ;
- **augmentation croissante de la demande** de places en EDD ;
  - manque de locaux ;
  - **sollicitation plus importante des locaux** existants (usure plus rapide des infrastructures) ;
  - la mise en place par les EDD de systèmes de découpage horaire (par tranche d'âge ou par nombre d'enfants).

**Enjeux et questions à venir**

- Comment répondre aux exigences liées aux normes sécuritaires et d'hygiène pour les infrastructures sans moyens mis à disposition ?
- Quel soutien structurel pour la sécurité des enfants et jeunes accueillis ?

**Proposition à exploiter**

Octroi d'un fonds infrastructures pour les EDD.

**Coordinations – Fédération :  
1 emploi supplémentaire via le décret EDD****Constats et réalité du terrain**

- **manque structurel de personnel** pour continuer à répondre pleinement aux missions attribuées aux Coordinations régionales et à la Fédération du secteur ;
- **nécessité de prioriser les missions**, en fonction du nombre restreint d'ETP ;
- **professionnalisation du secteur** ;
  - développement effectif des formations initiales et continues ;
  - manque de temps pour accompagner le changement sur le terrain ;
- **augmentation des demandes** d'accompagnement pour trouver une EDD ;
- **augmentation du nombre d'EDD** ces dernières années ;
  - augmentation d'**accompagnement des projets** en développement ;
  - **augmentation d'accompagnement des EDD sur le terrain** ;
  - **développement du panel de formations** en fonction des compétences nécessaires au travail en EDD.

**Enjeux et questions à venir**

- Quelle cohérence entre les missions données par décret et le nombre d'ETP octroyés ?
- Comment accompagner durablement les EDD qui rencontrent toujours plus de demandes, de situations complexes sans dégager des emplois pour collaborer au développement du secteur en lien avec les missions du décret ?
- Comment déployer la professionnalisation d'un secteur sans déployer de moyens supplémentaires ?

**Proposition à exploiter**

Octroi d'un ETP supplémentaire par Coordination régionale et pour la Fédération du secteur, via le décret EDD.

## Coordinations – Fédération : l'augmentation du subside emploi existant

N° 5

### Constats et réalité du terrain

- la part du subside dévolue à l'emploi (équivalent à 10 points pour l'engagement d'un ETP) est **insuffisante** pour couvrir les charges salariales dans leur intégralité ;
- **difficulté d'obtenir des subsides supplémentaires** en tant qu'acteurs de seconde ligne ;
- dans certains cas, **impossibilité de valoriser l'ancienneté** du travailleur, étant donné la non-reconnaissance de ce critère dans le subside emploi octroyé ;
- le **subside de fonctionnement** se trouve **sévèrement entamé** pour la mise en équilibre du budget emploi.

### ➔ Enjeux et questions à venir

- Quelle cohérence si les subsides « emploi » permettent d'engager des travailleurs mais imposent de rogner dans le subside de fonctionnement ?

### Propositions à exploiter

- l'intégration des Coordinations régionales dans la CP 329.02 et dans les Accords du non-marchand pour qu'elles puissent bénéficier du décret emploi ;
- ouverture du subside emploi via le décret EDD (nombre de points permettant de couvrir les charges salariales complètes par ETP octroyé).

## Coordinations – Fédération : le financement pour une 6e coordination régionale

N° 6

### Constats et réalité du terrain

- **une seule Coordination régionale** pour les deux provinces de Namur et de Luxembourg ;
- **un seul ETP** pour ce territoire étendu ;
- **une création d'ASBL en cours** pour cette Coordination régionale ;
- depuis 2013, **possibilité**, via le décret EDD, **d'une reconnaissance d'une 6e Coordination régionale**.

### ➔ Enjeux et questions à venir

- Quel financement au cœur de la crise pour ce nouveau projet nécessaire ?

### Proposition à exploiter

Le financement et le suivi de la création d'une Coordination régionale pour la Province de Luxembourg.

N° 7

## Débat de fonds à mener : refondation de l'école

### Un travail de réflexion et d'action sur la REFONDATION DU SYSTÈME SCOLAIRE

- par une réponse à l'appel lancé par la Plate-forme de Lutte contre l'Échec Scolaire, dont la Fédération des EDD fait partie ;
- par une réflexion large portée autour des travaux à domicile et des questions que cela pose, dont :
  - Dans quelles mesures les travaux à domicile renforcent-ils encore aujourd'hui les inégalités entre les enfants ? <sup>61</sup>
  - De quelle manière les devoirs interfèrent-ils dans la conciliation des temps scolaire, familial et personnel des enfants (en lien avec les droits au repos et aux loisirs) ? <sup>62</sup>
  - Le devoir, source d'apprentissage ?
  - Le devoir, quel sens ?



### De notre côté

- Nous continuons :
- à participer à la Plate-forme de Lutte contre l'Échec Scolaire ;
  - une démarche de dialogue, sur le terrain avec les acteurs et à un niveau plus institutionnel, avec le monde de l'enseignement, pour cibler comment œuvrer ensemble à la réussite de chaque jeune.

61. Abordée par l'OEJA en 2012 dans « La place des travaux à domicile dans la vie des enfants de l'enseignement primaire »  
62. Idem.

## ↳ Le rôle des Écoles de Devoirs dans notre société

Depuis 2004, un large rôle d'accompagnement des jeunes a été reconnu aux Écoles de Devoirs par décret, leur attribuant missions, cadre, moyens, partenaires, etc. Ce rôle est essentiel et préventif au cœur d'une société où les inégalités se développent toujours plus.

## ↳ Les obstacles au quotidien et la demande croissante à nos portes

Depuis la reconnaissance de notre secteur, nous constatons un sentiment d'insatisfaction général et d'incertitude dans nos EDD : manque de moyens, de matériel, de personnel, de soutien. Ces constats vont de pair avec une demande croissante à nos portes.

La reconnaissance officielle, plus que valorisante, du secteur nous donne du crédit face à notre public, nos partenaires et les intervenants du monde de l'enfance et de la jeunesse.

**Mais quels moyens nous sont octroyés? Quelle possibilité pour nous d'accompagner des jeunes en situation de pauvreté, quand nos propres structures sont en situation de précarité ?**

## ↳ Aujourd'hui, ce n'est plus possible !

Nos EDD manquent de personnel, tout comme nos Coordinations régionales et la Fédération du secteur. Et le financement des quelques emplois existants ne tient pas compte du coût réel des travailleurs (ancienneté non-reconnue, obligation de puiser dans les subsides de fonctionnement).

Nous n'avons aucun subside pour le public 15-18 ans, cité dans le décret qui nous reconnaît, exigeant un accompagnement spécifique et pour lequel nous observons une demande croissante dans notre secteur.

Nous ne bénéficions d'aucun fonds infrastructures mais sommes pourtant tenus aux obligations liées à l'accueil d'enfants.

Nous avons besoin de financements pour une 6e Coordination régionale pour pouvoir continuer à accompagner les EDD de la Province de Luxembourg.

## ↳ Nos engagements

Nous nous engageons à poursuivre le travail de collaboration développé jusqu'ici avec les politiques et les différents partenaires, à porter nos missions et mettre notre expertise au service de la société :

- par des recommandations des acteurs du secteur, ou le relais de recommandations d'intervenants du monde de l'enfance et de la jeunesse, témoins quotidiens des inégalités qui existent, mais aussi des pas que chaque jeune fait pour une autre société ;
- par les démarches renforcées de dialogue entre le secteur et les politiques ;
- par la défense du secteur, dans l'opportunité, sociale et économique, qu'il représente pour notre société.

## ↳ **Nos interpellations**

---

Nous demandons, aux politiques, des réponses à nos questions :

- Qu'en est-il des choix posés pour définir l'action soutenue par des fonds de l'État ?
- Quelle priorité donnez-vous aux jeunes de notre société ?
- Comment développer nos missions avec un subside moyen de 5.400 euros par an pour l'accueil de 20 enfants (en ce compris la location du bâtiment, le personnel d'encadrement, le matériel d'accompagnement, etc.) ?
- Comment bâtir demain si l'on ne sait même pas de quoi aujourd'hui sera fait ?

## ↳ **Nos revendications**

---

Face aux incertitudes grandissantes de notre secteur et face à la demande croissante que nous rencontrons, nous revendiquons des politiques responsables qui investissent réellement dans la jeunesse, par un soutien engagé des associations et secteurs qui accompagnent les jeunes !

**Nous vous demandons, à vous politiciens d'aujourd'hui et de demain, de prendre vos responsabilités. Soyez cohérents par rapport à notre secteur et octroyez-nous les moyens nécessaires aux missions que nous remplissons auprès des jeunes et qui sont reconnues par décret !**

**Nous revendiquons pour le secteur des EDD :  
des politiques responsables et des moyens acceptables !**

# LEXIQUE

---

- **ACS** : Agent Contractuel Subventionné
- **AMO** : Services d'Aide en Milieu Ouvert
- **APE** : Aides à la Promotion de l'Emploi
- **CAP** : Centres d'Aide aux Personnes
- **CASG** : Centres d'Action Sociale Globale
- **CCMCJ** : Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes
- **CCOJ** : Commission Consultative des Organisations de Jeunesse
- **CIDE** : Convention Internationale relative aux Droits des Enfants
- **CPAS** : Centre Public d'Action Sociale
- **CRACS** : Citoyen Responsable, Actif, Critique et Solidaire
- **CSSW** : Centres de Services Sociaux Wallons
- **Décret EDD** : Décret relatif à la reconnaissance et au soutien des Écoles de Devoirs, 2004.
- **EDD** : École de Devoirs
- **ETP** : Équivalent Temps-plein
- **FESC** : Fonds d'équipements et de services collectifs
- **FFEDD** : Fédération Francophone des Écoles de Devoirs
- **FIPI** : Fonds d'impulsion à la politique des Immigrés
- **IWEPS** : Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
- **OEJAJ** : Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
- **OJ** : Organisation de Jeunesse
- **ONE** : Office National de l'Enfance
- **PCS** : Plans de Cohésion Sociale
- **PO** : Pouvoir Organisateur
- **UFAPEC** : Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement catholique

# ALLER PLUS LOIN...

## 1. Contacts

### Secteur des Écoles de Devoirs

#### *Fédération et Coordinations régionales des Écoles de devoirs*

- Fédération Francophone des Écoles de Devoirs : [www.ecolesdedevoirs.be](http://www.ecolesdedevoirs.be)
- Coordination des Écoles de devoirs du Brabant wallon (CEDDBW) : [www.ceddbw.be](http://www.ceddbw.be)
- Coordination des Écoles de devoirs de Bruxelles (CEDD) : [www.ceddbxl.be](http://www.ceddbxl.be)
- Coordination des Écoles de devoirs du Hainaut (CEDDH) : [www.ceddh.be](http://www.ceddh.be)
- Association des Écoles de devoirs de Liège (AEDL) : [www.aedl.be](http://www.aedl.be)
- Coordination des Écoles de devoirs de Namur et Luxembourg (CEDD- NamuLux) : [www.cedd-namulux.be](http://www.cedd-namulux.be)

### Partenaires

- Office National de l'Enfance, rubrique Secteur des Écoles de devoirs – EDD : [www.one.be](http://www.one.be)
- Service jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles : [www.servicejeunesse.cfwb.be](http://www.servicejeunesse.cfwb.be)
- Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse : [www.oejaj.be](http://www.oejaj.be)

### Secteur OJ

- Confédération des Organisations de Jeunesse pluralistes et indépendantes : [www.coj.be](http://www.coj.be)

### Autres sources citées

- Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente : [www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)
- Fondation roi Baudouin : [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)
- Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté : [www.rwlp.be](http://www.rwlp.be)

## 2. Quelques Ressources

Pour (re)découvrir le Secteur des Écoles de Devoirs ou approfondir les connaissances sur ce secteur spécifique et riche, voici quelques sources. Certaines ont été directement utilisées pour la rédaction de ce document, d'autres ont nourri les réflexions de l'équipe pour ce travail :

### a) Brochures et documents d'accompagnement

Le site de l'ONE regorge d'informations, de brochures concernant le secteur des EDD : [www.one.be](http://www.one.be)

### b) Études et recherches

Une des missions de l'OEJA est de réaliser études, recherches relatives aux matières qui le concernent. Il existe notamment 3 états des lieux sur le secteur des EDD et plusieurs études liées aux domaines qui touchent le secteur.

Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse : [www.oejaj.be](http://www.oejaj.be).

*"Un jour, tu partiras, fort de tes expériences et de tes découvertes, le sac à dos rempli de citoyenneté, de respect et de tolérance. Les petites graines d'affection et de confiance que nous aurons semées ensemble auront bien grandi en toi et seront là pour t'aider quand le doute, la tristesse ou la colère envahiront ton esprit sur le chemin. Avec tout ce que tu auras construit, je sais que tu seras prêt à affronter la vie. Je me souviens du jour où tu es arrivé dans l'École de Devoirs du quartier. Tu n'en menais pas large, avec tous ces problèmes qui saccageaient ton p'tit cœur.*

*Alors toi et moi, nous avons décidé de chasser tous tes soucis. A l'école, c'était pas trop la joie, à la maison non plus. Nous avons beaucoup parlé avec les profs et tes parents. Pour te remonter le moral, nous avons fait plein de choses avec les copains, après l'école. Les crayons de couleurs et pinceaux t'ont permis de parler de ta douleur, le sport t'a fait redécouvrir le plaisir de jouer. Petit à petit, tu as retrouvé confiance en toi. Quand une fête de quartier ou un spectacle se prépare, tu donnes le meilleur de toi-même pour que ce soit une réussite... A l'école, tu t'en sors de mieux en mieux. Du coup, les profs et tes parents sont moins inquiets et rassurés !!!*

*Tu sais, depuis que je suis animateur, j'ai vu passer beaucoup d'enfants qui avaient plein d'ennuis, comme toi. Petit à petit, chacun d'entre eux a trouvé comment surmonter ses difficultés, à sa manière... Tous les enfants sont différents et c'est ça qui fait la richesse de mon métier... Je ne me lasse pas de vous voir progresser au fil du temps que nous passons ensemble. A chaque enfant qui retrouve la joie de vivre, c'est un combat que je gagne contre les inégalités que notre société s'obstine à reproduire. Parce que tu vois, notre société n'est vraiment pas équitable... Il ne faut jamais l'oublier. Ce que j'essaye de te transmettre, à toi et aux autres, au travers des activités que nous vivons chaque jour, c'est l'envie d'améliorer notre société en la rendant plus juste, plus tolérante."*

Introduction du livre *Destin d'Enfants : le travail en Écoles de Devoirs*, de V. Vandersmissen (textes) et C. Smets (Photos), co-édité par La Boîte à Images et la FFEDD, 2010.

EDD...  
MILLE  
LIEUX  
DE  
VIE



**Fédération Francophone des Écoles de Devoirs**

Place Saint Christophe, 8 - 4000 Liège  
[www.ecolesdedevoirs.be](http://www.ecolesdedevoirs.be)

CONTACT : 04/222.99.38 - [info@ffedd.be](mailto:info@ffedd.be)

